

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 03 FEVRIER, A DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 28 janvier 2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt deux, sous la présidence de Monsieur CHEVREAU, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. CHEVREAU, Maire, M. LOREC, Mme LANGLAIS, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. DONATH, Mme KHALED, M. RUPP, Adjoints, Mme BARBAUT, Mme PEPIN, M. EL GHARIB, Mme DANWILY, M. VAN PRADELLES, M. DE LAMBILLY, Mme CLAUDIC, M. NICOLAS, M. HERTZ, M. LETTRON, Mme THIBAUT, Mme GUENEE, M. FORTIN, M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme SCHOELLER par M. DONATH, M. ANCELIN par M. LOREC, Mme LE JEAN par M. VAN PRADELLES, Mme WIRIATH par Mme LANGLAIS, Mme CORVEE-GRIMAULT par M. RUPP, Mme AWONO par Mme KHALED

Mme MAURICE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 05
M. HAYAR, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 07
M. BEAUFILS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 10
M. THYSS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 18
Mme LE JEAN, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 40
M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 59
Mme CORVEE-GRIMAULT, absente à l'ouverture arrive à 20 heures 09

M. FORTIN quitte la séance à 20 heures 57 et donne pouvoir à Mme THIBAUT
Mme PEPIN quitte la séance à 22 heures 10 et donne pouvoir à M. RUPP

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 28

oooooooooooo

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande s'il y a un candidat pour être le rapporteur de la réunion ? Monsieur VAN PRADELLES est candidat. En l'absence d'autres candidatures, il est élu à l'unanimité.

oooooooooooo

2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire demande si ces décisions qui ont été communiquées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal appellent des commentaires ou des demandes de précisions.

Mme THIBAUT : Sur le point 8, il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public de la Villa Saint-Cyr, je voulais savoir quelle était la fonction de la personne à qui on octroie la convention d'occupation du domaine public.

M. NICOLAS : Sur le point 4, j'aurais voulu savoir quel a été le montant des réparations. Sur les contrats de prestation, la dernière ligne, il n'y a pas de montants, je voulais savoir si c'était une maintenance à titre gracieux. Ce n'est pas un numéro, c'est à la suite « compte rendu des marchés et contrats de prestations de service ». Sur le contrat de maintenance logiciel Arpège, il n'y a pas de montant. Ou alors je n'ai pas la bonne version. Une question également sur la cession des fonds et baux de commerce, comme d'habitude, quelle est l'activité du repreneur ?

Monsieur le Maire : Monsieur FORTIN, vous aviez une question.

M. FORTIN : Ce n'est pas par rapport à ces décisions mais on est plusieurs à avoir demandé d'avoir des versions papier pour la préparation du Conseil et pour ce Conseil en tous cas on nous a enlevé les versions papier et on nous

l'a mis en dématérialisé. Est-ce que c'était juste ponctuel ?

M. DEBAILLEUIL : Pour répondre à la question concernant le logement qui est mis à disposition de Monsieur William BUI, il s'agit d'un animateur de la Ville responsable d'un site. William BUI va être logé à la Villa Saint-Cyr avec un loyer relativement modéré dû simplement au fait qu'il s'agit d'un bail précaire et que la Villa Saint-Cyr est un lieu particulièrement fréquenté avec de très nombreuses soirées et autres qui occasionnent, pour les occupants, des gênes certaines. On a adapté le loyer simplement à cela.

Concernant le montant du remboursement des travaux de l'assurance, on vous donnera les détails précis ultérieurement. Je vous propose de vous communiquer rapidement le montant précis des travaux ainsi que le montant d'Arpège que je n'ai pas ici.

[Compléments d'informations : 1/ Le marché de maintenance du logiciel Espace famille d'une durée de un an s'élève à un montant de 3.111,65 € TTC. 2/ Concernant le remboursement des travaux par l'assurance de la Ville, ce remboursement s'effectue sans application de franchise. Les travaux de réparation sont estimés à 13.653 €. Les indemnités immédiates versées étaient de 10.922 € et le complément sera versé sur présentations des factures de réparation.]

Concernant les documents en version papier, nous vous avons indiqué que nous tenions à votre disposition, à l'administration générale, l'ensemble des documents en consultation, avec la possibilité d'en faire des copies si besoin. Il s'agit uniquement des pièces jointes, des annexes, aux différents points. Pour des questions de développement durable, il est proposé de limiter le nombre d'exemplaires papier de ces documents annexes, tant pour les commissions que pour le Conseil, car ils représentent un volume de feuilles important. Le règlement intérieur du Conseil spécifie d'ailleurs cela : on se conforme ce faisant au règlement intérieur en vigueur.

[Compléments d'informations : L'article 4.2 du règlement intérieur précise à l'article 4.2 Consultation d'un projet de marché ou de contrat de délégation de service public que « En application de l'article L2121-12 alinéa 2 précité, si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal quinze (15) jours francs avant la séance du conseil municipal. Durant les 5 (cinq) jours francs précédant la séance, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers municipaux, à la mairie, service de l'Administration Générale, aux heures d'ouverture de la mairie, sauf le samedi. Dans tous les cas, ce dossier sera tenu également en séance à la disposition des membres de l'assemblée. »]

M. FORTIN : Le règlement intérieur dit que l'on peut choisir entre papier ou version électronique. Certains ont choisi papier, d'autres ont choisi électronique, mais nous, nous avons choisi papier, et on nous impose finalement la version électronique.

M. DEBAILLEUIL : Comme je vous le disais, il s'agit là des pièces annexes uniquement. On se tient à la version en vigueur du règlement intérieur.

Monsieur le Maire : Monsieur FORTIN, je regarderai cette question avec Monsieur le Directeur Général de la Mairie. Il est certain que nous sommes dans une période où nous cherchons à trouver toutes les économies, dont les économies de papier, c'est évident.

M. LETTRON : Excusez-moi mais ça mérite un débat un tout petit peu plus compliqué parce que, moi qui suis quand même un grand fanatique de la dématérialisation, je note néanmoins qu'il y a des documents, comme le budget ou autres, où sur l'écran ça ne passe pas, c'est impossible de travailler là-dessus. Il me semble que lorsqu'il y a des documents joints, même pour ceux qui ont choisi la version dématérialisée, si on souhaite les imprimer il faudrait aussi qu'on ait la possibilité de les imprimer ou de venir les chercher en mairie si besoin est. Par exemple, le budget primitif, on doit l'avoir comme toutes les autres années ; je sais que la démocratie coûte cher mais enfin, si vous voulez des idées d'économies, on peut supprimer le Sénat si vous voulez ! Ça sera mieux que le papier du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON, le sujet n'est pas là. Je vais arrêter parce que sinon on va partir dans des débats qui vont nous prendre toute la soirée et ce n'est pas l'objet. Je vous dis qu'on va y réfléchir. Et s'il est nécessaire, nous organiserons une réunion particulière entre nous, sur ce sujet.

Nous arrivons au premier point de l'ordre du jour, à savoir finances et affaires générales. La parole est à Monsieur LOREC qui va faire la synthèse de la réunion de la commission qu'il a animée sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

I – FINANCES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Philippe LOREC

1. Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) pour le budget 2016

Monsieur LOREC présente le rapport

Des contraintes financières lourdes suite aux mesures d'austérité de l'État et maintenant d'autres incertitudes avec la création de la Métropole du grand Paris

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans les deux mois précédant le vote du budget, il vous est proposé de tenir un débat sur les orientations générales du budget. Il convient de préciser que le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer les orientations sur la préparation budgétaire, il ne donne donc pas lieu à un vote.

1) Contexte général : situation économique et la réforme territoriale

1.1 Les Prévisions 2016: le retour de la croissance se confirme (l'INSEE) ¹

L'Insee prévoit une croissance de 1,6% pour 2016

Après un ralentissement fin 2015, la croissance française devrait repartir l'an prochain. L'Insee voit ainsi la croissance reprendre sur un rythme de 0,4 % par trimestre, soit une hausse annuelle de 1,6 %. L'amélioration devrait cependant intervenir dans le courant de l'année 2016. Sous l'effet des attentats à Paris le mois dernier, la croissance sera amputée de 0,1 point notamment en raison de la baisse de la consommation. Au final, en 2015 l'économie devrait finir à +1,1 % de croissance avec un dernier trimestre en faible hausse de 0,2 %.

En revanche, l'an prochain les économistes de l'Insee projettent une création de richesse en accélération avec une hausse du PIB de 0,4 % par trimestre. En rythme annuel, cette tendance ferait ressortir une croissance autour de 1,6 %, sauf événement imprévu.

Les raisons de ce redémarrage sont déjà connues depuis plusieurs mois. Certains économistes ont appelé cela "l'alignement des planètes". Pétrole au plus bas avec un litre de gazole à moins d'un euro, taux d'intérêt historiquement bas, baisse de l'euro qui soutient les exportations et redémarrage marqué des économies espagnoles et italiennes... autant de clignotants passés au vert qui bénéficient à l'économie française. La facture énergétique des entreprises se réduit ; celle des ménages aussi qui peuvent ainsi consacrer plus de revenus à la consommation. Les raisons d'espérer semblent réelles pour 2016.

D'autant que les entreprises voient leur taux de marge retrouver leur plus haut niveau depuis 2008 c'est-à-dire avant la crise financière internationale. En effet, les économistes tablent sur un niveau de 31,8 % mi-2016. La restauration des marges est l'étape indispensable avant la reprise des investissements par les entreprises. Et c'est là le second pilier, à côté de la consommation des ménages, de la croissance française. L'investissement devrait donc progresser de 0,8 % à 0,9 % chaque trimestre.

De leur côté, les ménages devraient reprendre le chemin de l'investissement dans la pierre grâce à des taux d'intérêt au plus bas, l'élargissement du prêt à taux zéro pour les primo-accédants et la montée en puissance du dispositif Pinel. Tous ces signaux devraient, s'ils se confirment, permettre au gouvernement de tenir sa prévision de croissance pour l'ensemble de l'année 2016 fixée à 1,5 %.

L'emploi

Seulement dans ce contexte, l'item « emploi » ne profiterait qu'à la marge de ces améliorations. Selon l'Insee, même si les créations d'emplois dans le secteur marchand devraient s'accélérer, le taux de chômage (au plus haut depuis 1997), ne devrait refluer que légèrement. De 10,5 % actuellement, la courbe du chômage devrait se

¹ INSEE Institut national de la statistique et des études économiques

stabiliser à 10,4 % d'ici mi-2016. Sur le premier semestre 2016, seuls 73 000 emplois devraient être créés par l'économie française, dont à peine la moitié dans le secteur privé et notamment dans les services. L'autre moitié devrait concerner la sphère publique ou para-publique.

Le CICE "crédit impôt compétitivité emploi", mesure phare portée par le président de la République a eu, depuis son entrée en vigueur, deux effets. Destinée à alléger les charges des entreprises grâce à une déduction de 6 % du total des salaires distribués jusqu'à 2,5 fois le SMIC, le CICE a conduit les entreprises à augmenter les salaires et maintenir les emplois.

Le gouvernement espérait plutôt que les marges de manœuvre ainsi libérées soient utilisées pour créer de nouveaux emplois. Sur cet axe, le CICE n'a pas totalement démerité. En effet, une étude de l'OFCE montre qu'il a permis de sauver ou de créer 120 000 emplois depuis son entrée en vigueur.

1.2 L'inflation

Selon les prévisions, l'inflation se redresserait mais resterait faible d'ici mi-2016.

En novembre 2015, l'inflation est restée très modérée : les prix à la consommation ont stagné sur un an. L'inflation d'ensemble s'élèverait à peine d'ici mi-2016 (+0,2 % en juin), essentiellement du fait du renchérissement de l'énergie, pour partie lié à la hausse des taxes début 2016.

En revanche, le redressement de l'inflation sous-jacente depuis le début d'année s'est confirmé, à +0,7 % en novembre 2015 (contre -0,2 % un an auparavant). Elle serait ensuite stable d'ici mi-2016 (+0,7 % en juin 2016) : d'une part la dépréciation passée de l'euro continuerait de soutenir les prix des produits importés, notamment électroniques ; d'autre part, la baisse passée des cours des matières premières continuerait de se diffuser, jouant à la baisse sur l'inflation.

Le gouvernement a bâti le Projet de loi de finances pour 2016, présenté en conseil des ministres le 30 septembre 2015, sur les hypothèses suivantes: une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,5% en 2016 (comparé à +1,0% en 2015) et une inflation modérée de +1,0%, après une quasi stagnation en 2015.

1.3 Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit (PLF2016)²

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit et les collectivités locales y contribuent largement à travers la baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement, mais y sont également associées via l'objectif renforcé de maîtrise de la dépense locale.

Cette ponction, opérée au titre de leur contribution au redressement des comptes publics, intervient alors que les autres dotations demeurent pour la plupart gelées ou s'inscrivent en baisse (les compensations fiscales diminuent, par exemple, de près de 3% puisque certaines d'entre elles servent de variable d'ajustement).

S'agissant de la baisse sur 2016, le calendrier et ses modalités ont été confirmés par le Projet de loi de finances pour 2016. L'effort cumulé demandé aux collectivités locales est de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Après une première contribution de 1,5 milliard d'euros en 2014 puis 3,67 milliards en 2015, un prélèvement supplémentaire similaire de 3,67 milliards sera opéré dès 2016 (équivalent à un tiers des 11 Md€ annoncés). La répartition entre le bloc communal, les départements et les régions resterait effectuée au prorata du poids de chaque strate dans les recettes totales.

Pour le bloc communal, la décomposition entre communes et groupements serait réalisée en fonction de leurs recettes de fonctionnement, soit respectivement 70% et 30%.

Schématiquement, le budget de chaque collectivité supportera en 2016 les prélèvements déjà subis en 2014 et en 2015, auquel s'ajoutera le prélèvement 2016.

Il en sera de même sur l'ensemble de la période de contribution (2014-2017). Il ne s'agit pas de baisses successives annuelles avec « remise à zéro » d'une année sur l'autre mais bien de baisses cumulées, ainsi que le montre le tableau suivant:

² PLF 2016 projet Loi de Finances et Note de conjoncture de la Banque Postale nov.2015

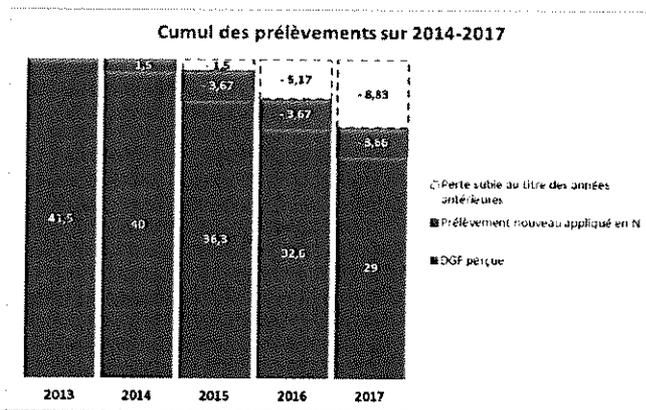


tableau ci-dessus en milliards d'€

Réforme de la DGF "dotation globale de fonctionnement" reportée sur 2017

Dans le but d'atténuer les conséquences de la baisse des dotations pour les collectivités les plus en difficultés et afin de réduire les inégalités de dotations, le gouvernement a souhaité inscrire dans le PLF2016 une réforme de la DGF du bloc communal.

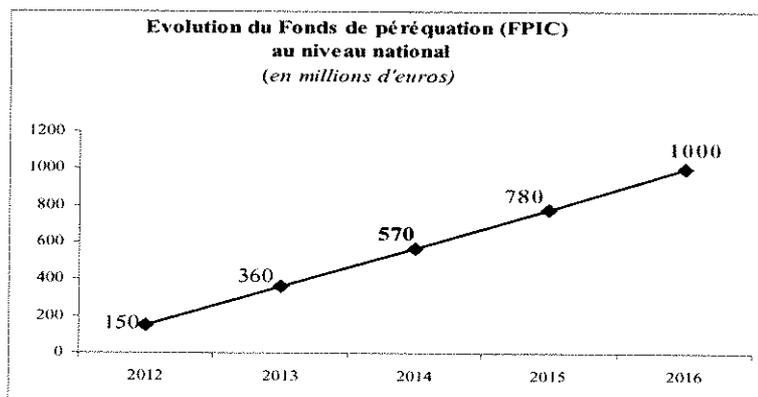
La nouvelle dotation forfaitaire des communes serait constituée de 3 éléments:

- la dotation de base (montant/habitant égal pour toutes les communes)
- la dotation de ruralité (si densité <= 75% de la densité moyenne)
- la dotation de centralité

D'après les simulations, la réforme serait favorable aux 2/3 des communes et permettrait de réduire les écarts d'attributions injustifiées entre communes de même strate de population de 8% par an. Cependant, cette réforme a été reportée sur 2017.

Renforcement de la péréquation

La péréquation horizontale (entre collectivités locales) a augmenté de manière sensible en 2015 : pour le bloc communal +210 millions d'euros au titre du Fonds de péréquation des recettes intercommunales (le FPIC) et +20 millions d'euros au titre du fonds de solidarité des communes de l'île de France, le FSRIF. Le gouvernement a préféré limiter sa progression en 2016. Selon la montée en charge initialement programmée, le FPIC aurait dû croître de 370 millions d'euros pour atteindre l'équivalent de 2% des recettes fiscales du bloc communal. La hausse retenue serait finalement proche de celle des années précédentes, à savoir **+220 millions d'euros** (voir le graphique ci-dessous).



La convergence de ces mesures va donc affecter directement la situation financière des communes d'île de

France au cours des prochaines années :

- comme toutes les communes, la commune de Bourg-La-Reine subira la baisse continue des dotations de l'État,
- tout en contribuant de manière croissante au fonds de péréquation, au bénéfice des communes de province.

1.4. La réforme territoriale et deux nouveaux territoires

Deux nouveaux territoires ont été créés le 1er janvier 2016 : la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire 2, qui remplace la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB). Cette nouvelle entité au nom provisoire (T2) regroupe 11 communes. La MGP sera constituée de 131 communes avec 7 millions d'habitants et administrée par 209 conseillers métropolitains. L'ensemble de ces représentants est issu d'un nouveau découpage en 12 territoires de l'agglomération parisienne, dont le T2.

Périmètres et compétences

Les compétences vont être partagées entre la MGP et le T2 de manière progressive de 2016 à 2018. La MGP élaborera les politiques stratégiques alors que les territoires agiront à un niveau pragmatique et opérationnel.

La MGP se voit attribuer 4 compétences obligatoires :

- l'aménagement de l'espace métropolitain
- le développement et l'aménagement économique, social et culturel
- la politique locale de l'habitat
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie

La MGP sera également en charge du schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie.

Le seuil du périmètre des 12 futurs EPT "Etablissements Publics Territoriaux" (dont Paris) est fixé à 300 000 habitants minimum. Les EPT auront la charge de 10 compétences, qui, là aussi, seront transférées de manière progressive, dont 7 compétences obligatoires en propre :

- la gestion des déchets
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial
- la politique de la ville
- l'action sociale d'intérêt territorial
- le plan local d'urbanisme
- le plan climat air énergie
- l'assainissement et l'eau

Les 3 compétences restantes seront partagées avec la MGP :

- le développement économique: zones d'activité et actions de développement économique
- l'habitat: OPH, améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- l'aménagement: opérations d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserves foncières

La répartition concrète, encore floue aujourd'hui, sera soumise à la définition des domaines qui relèvent de "l'intérêt métropolitain". Le conseil de la Métropole disposera de 2 ans maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2017, pour donner du contenu à cette formule. Toutes les autres compétences qui n'entrent pas dans ce champ seront donc exercées par les territoires.

La gouvernance des EPT

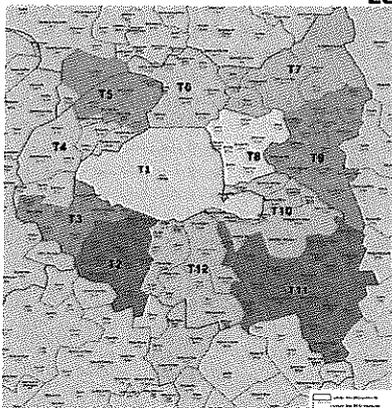
Un conseil de territoire sera composé de 80 membres et les conseillers métropolitains seront de droit des conseillers territoriaux. Bourg-la-Reine y compte 4 élus sur 80 conseillers territoriaux, contre 6 pour l'ancienne CAHB.

Notre Ville est donc intégrée dans le T2 couvrant le périmètre suivant :

- la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson, Sceaux, sortie de Verrières-le-Buisson et Wissous),
- la communauté d'agglomération Sud-de-Seine (Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff),
- et la communauté de communes de Châtillon-Montrouge.

Le tout forme un ensemble de 11 communes et 394 997 habitants.

La métropole du Grand Paris, un EPCI à fiscalité propre et à statut particulier Le périmètre



	Nbre de communes	Population totale INSEE 2012	Superficie (km²)	Conseillers métropolitains	Nbre cons. territoriaux
T1 - Paris	1	2 265 890	105,4	62	168
T2	11	394 997	47,0	11	80
T3 - DFR	8	314 621	36,7	10	78
T4 -	11	560 139	59,4	14	90
T5 -	7	434 977	49,7	10	80
T6 - Plaine Commune	9	414 806	47,4	12	80
T7 -	8	349 135	78,1	9	72
T8 - Est Ensemble	9	491 477	35,2	10	80
T9 -	14	385 323	71,6	14	80
T10 -	14	505 372	56,8	15	90
T11 -	18	351 647	113,9	19	74
T12 -	22	632 237	109,5	23	91

Projet présenté au Conseil des élus du 16 juillet 2015

II) Du fait de la contribution au redressement des comptes publics, le budget de Bourg-la-Reine restera tendu en 2016

Afin d'atteindre ses objectifs en termes de réduction de l'endettement et du déficit publics ce qui permettra, à moyen terme, de ramener les comptes publics à l'équilibre structurel ; le gouvernement a souhaité que les collectivités territoriales participent, cette année encore, à l'effort de redressement des finances publiques.

2.1 La baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (PLF2016)

Afin de faire une estimation du montant de notre dotation globale de fonctionnement pour l'année à venir, il est important de prendre en compte plusieurs éléments. Tout d'abord, en 2016, la contribution annuelle demandée à chaque collectivité viendra s'ajouter à celle de 2015.

Par ailleurs, il faudra également prendre en compte la **baisse de la population**, qui passe de 20 254 habitants à 20 091 habitants cette année, soit une baisse de 163 habitants.

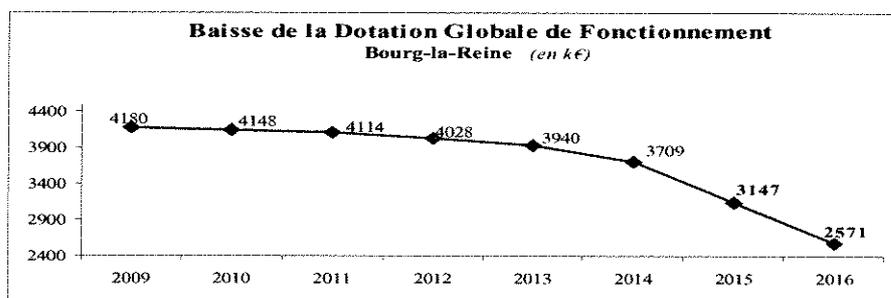
Enfin, comme l'année passée, la contribution 2016 sera prélevée sur la dotation forfaitaire de 2015 (3150 k€) et comprend :

- une baisse de la dotation en fonction de la population - 18 k€ environ
- une contribution au redressement des finances publiques -467 k€
- une baisse supplémentaire -94 k€

La DGF dotation globale de fonctionnement s'élèverait en 2016 à **environ 2 571 k€**.

Au global **depuis 2012**, la Ville a donc **perdu 1 457 k€** dans ses recettes de fonctionnement.

=> Cela correspondrait pour **Bourg-la-Reine** à une **perte de 576 k€** sur le budget 2016



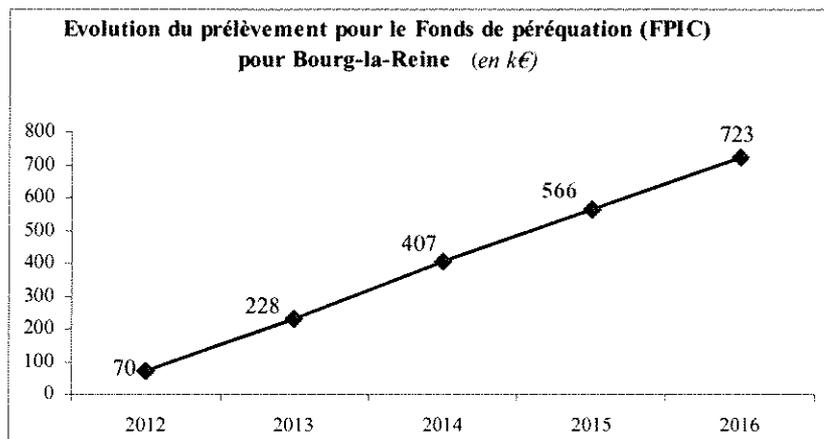
2.2 La contribution de la Ville au FPIC en hausse (source Cahb, Préfecture)

Bourg-La-Reine a été contributrice au FPIC, Fonds de péréquation des recettes intercommunales, pour un montant en 2015 de **566,2 k€**. Cette dépense, supérieure aux estimations de la PLF 2014 - qui étaient de 513 k€ -, représente une **perte nette pour notre Ville**.

Par prudence, afin de prévenir une nouvelle augmentation des prélèvements en 2016 et en attendant la mise en place de la Métropole du Grand Paris assortie d'une notification émanant de l'État concernant les flux financiers, la somme de **723k€ a été budgétée pour 2016**.

En cumulé depuis 2012, la Ville a donc versé la somme de 1 995 k€ au fonds de péréquation.

⇒ Cela correspondrait à **hausse des prélèvements de 156,8 k€ par rapport à 2015**



- L'impact global de la baisse des dotations et hausse des prélèvements de l'Etat

Au total, les diminutions de recettes et augmentations de dépenses ainsi imposées par des décisions extérieures à la ville représenteront en 2016 un montant cumulé nouveau de près **733 k€**, soit une augmentation d'impôts équivalente à environ +6 points (augmentation des taux d'imposition de + 1% = +128 k€).

(Pour rappel, en 2015, ces prélèvements avaient impacté nos finances à hauteur de 884k€)

Par conséquent, au global (DGF et FPIC) **depuis 2012, les pertes cumulées s'élèvent à 3 452 k€** en section de fonctionnement.

2.3 L'impact financier sur la commune suite à la création de la MGP et des EPT

L'ordonnance financière et fiscale a été présentée en conseil des ministres le 9 décembre 2015. Elle prévoit un partage des allocations de compensations qui sont versées par l'Etat suite à des exonérations sur la fiscalité directe locale dont la fiscalité des ménages ex-CAHB. Ces allocations de compensations seront transférées exclusivement aux communes, mais nous ne connaissons pas encore la part revenant à Bourg-la-Reine.

La création du FCCT "Fonds de compensation des charges territoriales"

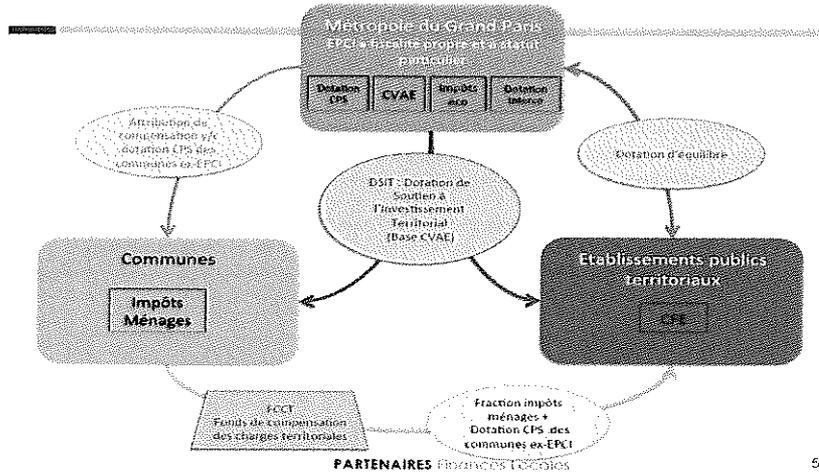
Pour une "simplification" de la gouvernance, une disposition relative au FCCT "Fonds de Compensation des Charges Territoriales" institue un FCCT au profit de chaque EPT "établissement public territorial" et précise les composantes de la dotation qui sera une dépense obligatoire versée par les communes de 2016 à 2020 :

- Bourg-la-Reine servira d'intermédiaire en ce qui concerne le reversement des impôts ménages initialement perçus par la CAHB. Notre ville devrait ainsi recevoir **environ 3,6 millions €** en plus de ses produits fiscaux qui seront ensuite reversés au Territoire 2 via le FCCT
- Bourg-la-Reine percevra de la part de la MGP le montant de la dotation compensation "part salaire" des communes ex-CAHB, puis elle reversera sa partie au Territoire 2 via le FCCT. La Ville servira là aussi d'intermédiaire toutefois le **montant n'est pas connu à ce jour**.

La révision de l'Attribution de compensation

Bourg-la-Reine percevra de la MGP à compter de 2016 l'Attribution de compensation, initialement versée par la CAHB, en y incluant la dotation de solidarité communautaire DSC, suite aux délibérations des conseils municipaux de décembre 2015 dans les 7 villes de la CAHB, (visant à maintenir le même niveau de recettes de la part de la CAHB).

Synthèse de l'architecture financière et fiscale 2016-2020



2.4 Le levier fiscal et la capacité d'autofinancement

- Le ratio de l'indice RPI "ressources propres d'investissement"
Ce ratio est une notation de l'équilibre du budget. La loi impose qu'il soit supérieur à zéro. Il s'agit de la somme des RPI et de l'épargne nette, divisée par les RPI. Les ressources propres d'investissement sont constituées de plusieurs éléments dont :
 - des produits de cession (ventes de biens immobiliers)
 - de la subvention de l'État en fonction des dépenses d'investissement : le FCTVA (Fonds de compensation sur la valeur ajoutée)
 - diverses taxes (taxes d'aménagement)
 Pour sa part, l'épargne nette se calcule selon la formule :
 $(recettes\ de\ fonctionnement) - (dépenses\ de\ fonctionnement) - (remboursement\ du\ capital\ d'emprunt)$
 Ainsi, les ressources propres d'investissement doivent permettre de couvrir une épargne nette négative. Dans les chiffres cela se traduit par un ratio situé entre 0 et 1 si l'épargne nette est négative mais couverte par les RPI ; ou inférieur à 0 si les RPI ne permettent pas de neutraliser le déficit d'épargne. Dans ce dernier cas les subventions et l'emprunt serviront principalement au remboursement d'une partie du capital d'emprunt. A Bourg-la-Reine, jusqu'en 2015, ce ratio est resté positif. En 2016, en raison de la baisse importante des ressources financières due à l'État, une attention toute particulière doit se porter sur ce ratio.

Variables de pilotage	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
RPI : indice	1,5	1,2	1,6	1,4	0,9	0,3	0,8	1,7

- La capacité d'autofinancement nette (CAF)
La capacité d'autofinancement nette est calculée ici selon la formule suivante:
 $CAF = RF - DF - \text{remboursement du capital d'emprunt}$
 RF = recettes de fonctionnement hors produits de cession (produits exceptionnels)
 DF = dépenses de fonctionnement

En pratique, le résultat des opérations de gestion courante doit dégager une CAF positive permettant ainsi à la

ville d'autofinancer ses projets d'équipements.

Depuis 2012, soit un total de 4 années consécutives, la Ville ayant décidée de ne pas augmenter les impôts, la CAF nette de la ville n'a cessé de diminuer.

En 2015, grâce à une recette exceptionnelle versée par la SEM92 et correspondant à un acompte sur résultat des 2 ZAC, la CAF de la ville est positive de 1,3 millions d'euros.

En effet, récoltant le fruit de son investissement pour la construction de la ZAC de la Bièvre et de la ZAC du centre-ville, en partenariat avec la SEM92, la Ville a reçu un acompte sur le résultat de ces opérations en 2014 s'élevant à 2 M€ puis en 2015 d'un montant de 1,8 millions d'euros. Un acompte sur 2016 s'élèverait à environ 850 k€ (en recettes exceptionnelles de fonctionnement).

Par conséquent, dans ce contexte économique difficile depuis plusieurs années et en raison de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat, qui devrait aboutir à une nouvelle contraction de l'épargne, l'équipe municipale devra effectuer un arbitrage difficile sur les investissements et trouver des marges de manoeuvres financières (emprunt, levier fiscal...etc) pour pouvoir équilibrer les comptes en 2016.

en M€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAF Brute (autofinancement au profit de l'inv)	2,295	2,154	3,182	3,286	2,756	1,992	2,133	3,867
Remboursement du Capital	1,502	1,810	2,039	2,545	3,206	2,891	2,899	2,544
CAF Nette = CAF brute - remb du capital	0,793	0,345	1,142	0,741	-0,450	-0,899	-0,766	1,323

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAF brute / remb du capital (> 100%)	153%	119%	156%	129%	86%	69%	74%	152%

➤ Coefficient de revalorisation des valeurs locatives: bases fiscales

Concernant les bases imposables, la revalorisation forfaitaire cadastrale qui a été de 0,9% en 2014 et 2015 pourrait se situer à 1% cette année. Les bases d'imposition ont été dynamiques en 2015 s'élevant à 84 millions d'euros, soit une hausse effective de 3% dont 0,9% en raison de la revalorisation forfaitaire des bases de la loi de finances 2015 et grâce à une hausse en volume de 2,13% (intégration des nouveaux logements des ZAC).

Hausse en volume estimée à 1,50% en 2016.

Les bases fiscales seraient aussi légèrement plus élevées en 2016 car le PLF 2016 annonce une revalorisation forfaitaire de 1,0%. Donc, à taux d'imposition constants, les recettes fiscales augmenteraient d'environ +320 k€ pour s'élever à 13,2 millions d'euros.

BASES FISCALES	bases effectives 2014	bases effectives 2015	bases budget 2016
TH	44 513 433	46 220 184	47 375 689
FB	36 980 215	37 744 977	38 688 601
FNB	48 466	47 000	47 000
Total Bases	81 542 114	84 012 161	86 111 290
% n / eff n-1	1,24%	3,03%	2,50%
revalo forfaitaire LF	0,90%	0,90%	1,00%
hausse en volume	0,34%	2,13%	1,50%

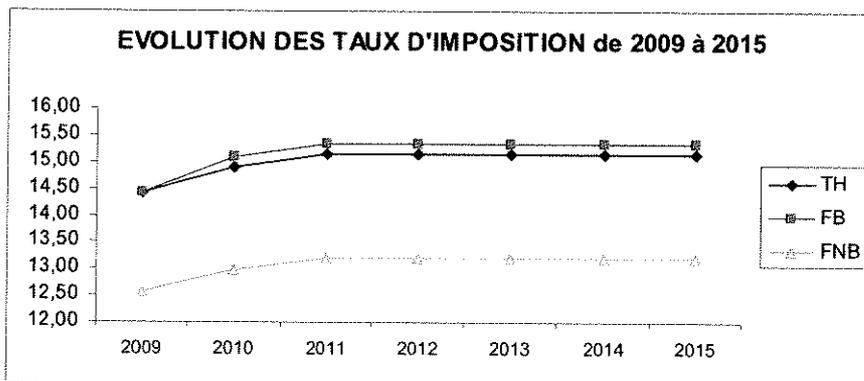
➤ Fixation des taux d'imposition :

La politique menée par l'équipe municipale, sur les 4 dernières années, a permis de stabiliser les taux d'imposition entre 2011 et 2015.

Les contributions directes ont augmenté en moyenne de 225 k€ par an depuis la stabilisation des taux d'imposition. En 2016, si ces taux ne sont pas valorisés à la hausse l'augmentation de l'épargne de la ville serait d'environ 320 k€, ce qui ne couvre pas la baisse des concours de l'Etat et des prélèvements s'élevant à 733 k€.

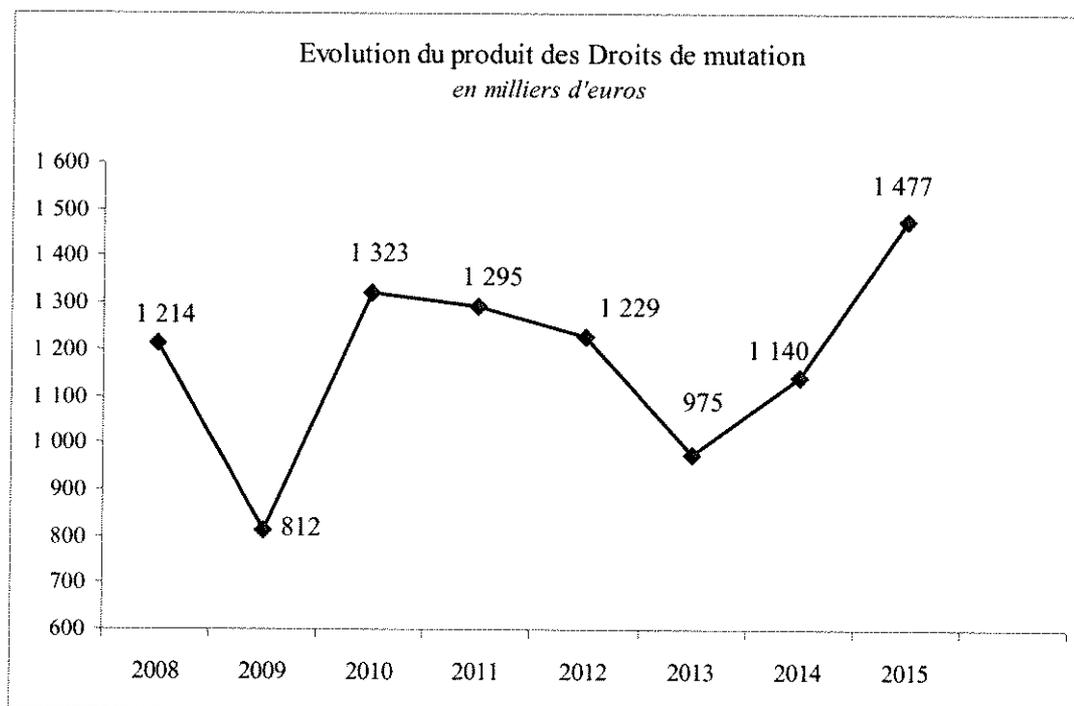
L'objectif serait de continuer à ne pas augmenter les impôts 2016. Pour ce faire, le Maire souhaiterait privilégier les économies de fonctionnement mais tout en essayant de conserver la qualité des services. Ces prochains mois, permettront d'analyser l'impact budgétaire de certaines mesures et d'en vérifier la pertinence.

Taux d'imposition en %	Taux 2011 à 2015	
Taxe d'habitation	15,15	...
Taxe foncier bâti	15,34	...
Taxe foncier non bâti	13,20	...



Le produit des droits de mutation

Parmi les autres ressources fiscales, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pourrait afficher un niveau supérieur à celui du budget 2015 car suite à une excellente année et la reprise de l'activité immobilière, la Ville voit son produit s'élever à 1,4 millions d'euros.



III) Les futurs projets en fonction des contraintes budgétaires

Dans ce contexte économique difficile et suite à la forte diminution des concours de l'Etat, qui se désengage à tous les niveaux, la confrontation entre besoins et contraintes donne lieu à des arbitrages difficiles. En 15 ans, les collectivités locales ont absorbé de nombreux transferts de compétences soit l'équivalent de 28 milliards d'euros dans les comptes 2015. De plus, le principal concours financier de l'Etat fait l'objet depuis 2014 d'une forte baisse programmée jusqu'en 2017. Enfin, la réforme territoriale et la succession des échéances électorales locales recomposent le paysage institutionnel et politique de nos territoires. Dans ce contexte, 2016 ouvre un nouveau cycle d'arbitrages financiers, qui porteront notamment sur le niveau et le type de dépenses locales, et qui ne seront évidemment pas sans conséquence sur leurs différents bénéficiaires (ménages, entreprises, associations,...).

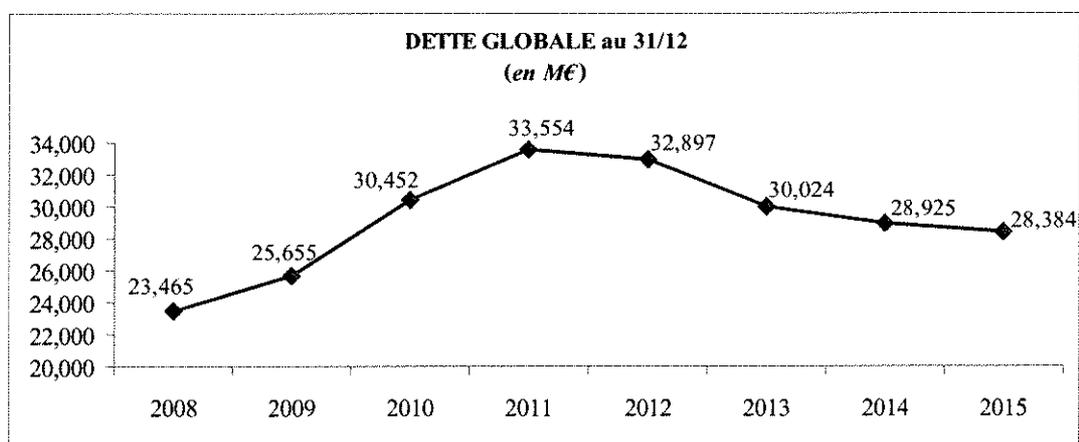
Face à la confrontation entre les besoins d'infrastructures ou d'entretien et les contraintes financières, certains projets devraient être redimensionnés, reportés voire annulés.

Par conséquent, ces arbitrages devront porter non seulement sur les dépenses de fonctionnement mais aussi sur les investissements. On peut ainsi s'interroger sur :

- le niveau de dette nécessaire dans le futur pour pouvoir réaliser les projets de l'équipe municipale ?
- quelle politique de gestion du patrimoine ?

Fin 2015, le niveau d'endettement de la ville se situait à environ 28,4 millions d'euros, avec un niveau d'investissement à hauteur de 8 millions d'euros.

Un emprunt sur 2016 serait nécessaire pour réaliser des projets d'équipements.



En raison de la baisse de l'encours global depuis 2012, le ratio de l'encours sur le remboursement du capital se situe autour de 11 années.

Ratio	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ENCOURS / REMBT CAPITAL en années	15,3	13,0	12,6	12,0	10,5	11,4	10,4	11,4

Le ratio de l'encours de dette au 31 décembre sur la capacité d'autofinancement brute est supérieure à 12 ans depuis 2012, date à laquelle les taux d'imposition ont cessé d'évoluer.

Ratio	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ENCOURS 31.12 / CAF BRUTE (hors produit de cession) (<12ans)	10,2	11,9	9,6	10,2	11,9	15,1	13,6	7,3

Le Débat d'orientation budgétaire va consister à étudier les conditions pour essayer de maintenir les priorités sur la préservation d'un cadre de vie durable et moderne, le renforcement de la solidarité entre les Réginauburgiens, avec des services à la population innovants et performants.

Selon les prochains arbitrages, les projets suivants seront entre autres à l'étude et/ou pourront être réalisés prochainement :

3.1 La création d'un espace de travail collaboratif

Une majorité des déplacements est constituée par les déplacements domicile travail. Or, certains salariés ont la possibilité, suivant leur métier, de faire du télétravail. Les gains sont multiples : économies de carburant ou de transports en commun, diminution des impacts, gain de temps, qualité de vie, ... Une des pistes d'actions étudiée dans le cadre du Plan d'actions pour l'énergie durable, voté en 2010, et visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, est le développement du télétravail sur le territoire.

C'est dans ce contexte que la Ville a étudié le projet d'implantation d'un espace de travail collaboratif, en partenariat avec un opérateur privé, la société Stop & Work, dont les actionnaires sont Regus, un des premiers fournisseurs d'espaces de bureaux, à rayonnement mondial, Orange, opérateur du numérique majeur et enfin, la Caisse des Dépôts. Dans le cadre du développement de son activité, et de sa volonté de structurer à court terme un réseau de télécentres (ou espaces de travail collaboratifs) en Ile-de-France et plus largement sur le territoire national, la société Stop & Work a souhaité retenir le site de l'ancienne bibliothèque municipale. Ce lieu est idéalement situé pour accueillir un projet de cette nature par rapport aux différents services dont peuvent avoir besoin les utilisateurs d'un espace de travail collaboratif : un des premiers nœuds multimodaux de transport en Ile-de-France (5 minutes), centre-ville et commerces (3 minutes), parkings (5 minutes), lieux de restauration (3 à 10 minutes), poste (5 minutes). Afin de permettre la reconversion des locaux, la Ville réalisera des travaux de réhabilitation et Stop&Work réalisera des travaux d'aménagements nécessaires à l'installation de l'espace de travail collaboratif. 90 postes de travail sont envisagés dans cet espace.

3.2 La restructuration du groupe scolaire Etienne-Thieulin La Faiencerie

La ville travaille sur le projet de restructuration du groupe scolaire de la Faiencerie en concertation avec les différents acteurs concernés. Après l'analyse de plusieurs scénarios et avec l'aide d'un architecte-programmiste, une démolition-reconstruction s'avère plus avantageuse pour un coût global d'environ 20 M€ TTC.

3.3 Le développement des logements sociaux

L'équipe municipale poursuivra son action de soutien au logement social en finançant le développement de ce type de logement, soit en construction neuve, soit en rénovation c'est à dire en transformant des immeubles existants pour créer de nouveaux logements sociaux.

3.4 Le projet de construction d'un nouveau bâtiment associatif

La ville prévoit la construction d'un nouveau bâtiment pour le CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel. En effet, la MJC est actuellement implantée dans la villa Maurice. Or ce bâtiment est vieillissant et ne correspond plus au besoin de l'association.

Grâce à la création de ce nouveau bâtiment, l'association disposera de nouveaux locaux situés en centre ville, d'une surface de plancher de 2100 m².

3.5 De nouvelles technologies pour une meilleure performance, au service des habitants

Un nouveau site Internet

La dernière refonte du site Internet de la Ville a été réalisée en janvier 2010. Toutefois, les technologies et fonctionnalités ayant rapidement évolué, l'utilisation et l'ergonomie du site sont aujourd'hui obsolètes. Un nouveau site Internet, plus performant et convivial, est donc aujourd'hui nécessaire pour assurer une meilleure communication de la Ville.

Vers une architecture réseau sécurisée et moderne

La professionnalisation des services municipaux impose de plus en plus des moyens de communication et d'échange efficaces et efficaces. Aussi en 2016 une nouvelle architecture réseau viendra remplacer l'existante. Ce nouvel outil offrira aux agents des moyens de fonctionner de façon plus rapide, sécurisée et simple d'accès.

3.6 Le projet de construction d'une salle multi-activité

La ville souhaite se doter d'une salle polyvalente multiculturelle qui sera dans son utilisation à mi-chemin entre l'équipement privé et l'infrastructure publique. Cette nouvelle salle pourrait être situé sur le site de l'ancienne poste à savoir au 98 Avenue du Général Leclerc.

3.7 La poursuite des projets engagés pour une amélioration du cadre de vie

La ville de Bourg-la-Reine s'attache à maintenir un réseau de voirie en bonne qualité et continue cette année d'assurer l'entretien des bâtiments municipaux tels que les écoles, les crèches ou les équipements sportifs. La ville poursuit également activement ses travaux d'enfouissements des réseaux et d'aménagements afin de favoriser les accès pour les personnes à mobilité réduite.

Conclusion

A l'avenir, la Ville continuera à financer une partie des investissements par de l'endettement mais elle ne devrait cependant pas en faire la variable d'ajustement de la baisse de l'épargne, cette option n'étant pas tenable à moyen terme. La reprise des investissements à compter de 2016 restera donc conditionnée à la capacité pour la Ville de Bourg-la-Reine de se reconstituer des marges d'autofinancement dans un contexte d'atonie des recettes courantes. L'objectif de ce Débat d'orientation budgétaire est d'étudier et de trouver des solutions pérennes pour maintenir les projets de la Ville en s'adaptant à ces contraintes financières actuelles et futures.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation générale et en particulier de situer le budget de la Ville dans l'ensemble des problématiques que l'on peut avoir au niveau régional et au niveau national. Quels sont ceux ou celles qui souhaiteraient prendre la parole ?

Mme THIBAUT : C'est un peu particulier parce que, quand je lis votre dernier transparent, je ne m'attendais pas à ce que vous lisiez la dernière ligne, parce que si on nous demande de prendre acte de la tenue des débats, ça veut dire que le débat a eu lieu. Il y a une présentation qui m'interpelle quelque peu.

Sur le fond, c'est un exercice imposé où chaque année la notion de débat, justement, ne se retrouve malheureusement que dans le libellé. Les années se suivent et se ressemblent. A l'identique de l'année dernière, votre présentation se borne à critiquer un cadre qui s'imposera à vous en faisant fi de votre responsabilité qui existe pourtant. Suivant votre exemple, je peux reprendre mon analyse de l'année dernière dans laquelle je vous rappelais les choix politiques budgétaires que vous avez faits et que nous avons critiqués y compris lors de la mandature précédente. Dès le vote du budget 2011, en avril 2011 je vous disais qu'il fallait trouver d'autres sources de financement et/ou moins ponctionner le budget de fonctionnement pour financer le budget d'investissement. Au moment du vote du budget de 2012, en mars 2012, je vous alertais en vous disant que la stabilisation des taux d'imposition nous apparaît comme une mesure inopportune et démagogique qui ne fait que repousser et aggraver le problème pour l'avenir. Pour le budget 2013, en décembre 2012, nous critiquions vos choix qui s'inscrivent dans le court terme et s'avéreront pénalisants dans le futur. Pour le budget 2014, en décembre 2013, nous critiquions une gestion au fil de l'eau. Le constat est malheureusement toujours le même : un budget de fonctionnement qui n'a plus de marge de manœuvre avec des recettes toujours trop basses. 2015 et 2016 seront vraisemblablement sauvés grâce aux recettes exceptionnelles dues au reversement de la SEM 92, mais qui disparaîtront en 2017. Deux problèmes s'imposeront alors à vous : l'équilibrage de la section de fonctionnement mais aussi l'incapacité à générer de l'autofinancement pour faire face aux investissements sans faire replonger l'endettement de la Ville. Vous effleurez la question mais n'apportez aucune réponse alors que dans le même temps nous découvrons une liste de nouveaux investissements parmi lesquels la démolition-reconstruction du groupe scolaire la Faïencerie pour un coût de 20 millions d'euros, ou le projet de construction d'une salle multiactivités sur le site de l'ancienne poste.

De notre côté, nous n'avons eu de cesse, depuis 2008, de réclamer une visibilité sous la forme d'une programmation pluriannuelle des investissements qui, seule, peut garantir une priorisation et la certitude de leur concrétisation. Sans celle-ci, la navigation à vue se transforme en principe de gestion sans connaître le port d'arrivée.

M. LETTRON : J'avais une question. Puisqu'on est dans le Débat d'Orientation Budgétaire, vous dites

deux choses : un, les recettes ce n'est pas certain, on n'est pas sûr, et à la fois sur les investissements et sur le fonctionnement, vous mettez des réserves et du conditionnel. Ma question est la suivante : si on devait réduire le fonctionnement, comme c'est un peu évoqué à un moment, quels sont les leviers sur lesquels vous auriez à jouer ? Comment vous imaginez les choses ? Ce n'est pas dans dix ans, c'est bientôt, je pense que vous avez déjà une petite idée de ce qu'il faudrait réduire et on ne le voit pas dans le document. Et sur les investissements, si je prends la page imprimée, numéro 17-18, est-ce que c'est dans l'ordre des priorités ou pas ? En supposant qu'on n'ait pas les moyens d'investir, est-ce que ce sont les derniers points imprimés qui diminueraient ; il faudrait que vous nous le disiez, parce que là vous nous donnez tout ce qui serait possible si grâce à ce gouvernement on avait les 1,5, parce que je vois que vous flattez un peu les capacités économiques du gouvernement, en espérant qu'il y ait une embellie, une petite reprise sympa qui permettrait de payer les dettes qu'on avait accumulées sous les gouvernements de droite précédents. Si on arrive à tout faire, pas de problèmes, mais si on n'arrive pas sur les investissements, comment vous triez entre ceux qu'on va faire et ceux qu'on ne va pas faire sur la feuille ?

M. THELLIEZ : Je vais essayer de ne pas être trop répétitif avec ce long débat que nous avons eu en commission financière. Evidemment, la même observation que j'ai faite l'année dernière, je pense que ce débat arrive tard, trop tard. A ce stade, en février, c'est pratiquement le budget qui devrait être voté et nous saurions au moins où nous en sommes et quel serait en l'état, les finances de notre commune et ce que nous pourrions éventuellement faire ou ne pas faire.

Dans le contexte général qui est vrai - il est assez bien décrit - et qui n'est manifestement pas favorable, c'est vrai que le désengagement de l'Etat va continuer. Il est de 733 000 € cette année, il était de 884 000 € l'année dernière et Monsieur LOREC nous a donné un scoop il sera de 728 000 € l'année prochaine. Evidemment, depuis 3 ans, on sait que depuis 2014, le désengagement en cumul, de 3 700 000 €, environ 1 200 000 € par an, on est à peu près dans les mêmes schémas. Voilà pour le désengagement de l'Etat. Vous nous dites, ou vous essayez de nous faire comprendre que ce désengagement de l'Etat serait en quelque sorte à l'origine de toutes vos misères, de toutes nos misères puisque nous sommes tous élus et nous sommes tous soucieux des deniers de notre commune. Mais en réalité, Monsieur le Maire, venant d'un maire qui aurait été élu en 2014, un nouveau maire, j'aurais pu comprendre que prenant la barque il ait, à mon sens et à mes yeux, un peu de ma clémence. Vous êtes maire de notre commune depuis 25 ans. Je crois que j'ai quelques revues, là, qui sont connues et reconnues dans le monde économique, et par les économistes, et qui depuis 2010 tiraient le signal d'alarme, et j'y reviendrai, en ce qui concerne les collectivités locales et les communes. Mais parallèlement à ce désengagement, on a quand même cette année, alors c'est vrai que c'est cette année, l'année prochaine je crois suffira à sa peine, mais cette année on a quand même quelques recettes qui comblent largement ces 733 000 € qui semblent être la source de tous vos malheurs. Par exemple, on a 850 000 € de recettes exceptionnelles de fonctionnement. On a encore, selon les bases imposables, le mécanisme que Monsieur Philippe LOREC a décrit, qu'il nous a montré précisément, on peut penser que de 0,9 % on passe à 1 %, pour ce qui concerne le taux d'imposition constant, en ce qui concerne ce fameux mécanisme qu'il faudra passer de 1 % le premier et le deuxième taux de fiscalité, on aura environ 320 000 €. C'est pareil, a priori si ça passe à 1 %, ce n'est pas hypothétique, ça vient s'ajouter au reste. Et puis, on a les droits de mutation. Les droits de mutation, cette année, grâce effectivement probablement à la reprise, le nombre de transactions, je pensais d'ailleurs, et à tort, qu'il y avait le taux d'augmentation des transactions qui était en cause et également la fiscalité qui était passée, si ma mémoire est bonne, de 3,8 à 4,5 mais le Département s'est bien gardé de faire bénéficier les communes de cette hausse de prélèvements depuis 2014. 90 départements l'ont adoptée, dont le nôtre, mais a priori, ces produits restent au niveau départemental. Il n'en demeure pas moins que la hausse des transactions, en ce qui concerne les droits de mutation va là aussi progresser, puisqu'on les connaît et c'est significatif. Parallèlement à ces 733 000 € qui sont un désengagement, il est vrai, réel de l'Etat, on a quand même quelques recettes qui viendront au moins combler, et même bien au-delà, ce déficit. Je disais que depuis 2010, qu'est-ce qu'on trouve dans la presse économique ? Et que disent les économistes ? Ils nous disent

notamment, mais ils vous disent surtout à vous les maires, que l'Etat, depuis 2010, se désengage, les socialistes ont amplifié le mouvement mais sous Sarkozy ça avait déjà commencé. L'Etat se désengagera, et il se désengagera de plus en plus. Attention messieurs les maires, il vous appartient aussi d'anticiper. Il vous appartient aussi désormais, fini la gestion à la papale, le clientélisme, etc., il faut voir les choses un peu différemment maintenant. Alors, ce n'est pas qu'un slogan mais ça pourrait en être un « dépenser mieux et dépenser moins ». Comme ça vous a été dit précédemment, j'ai quelques exemples qui pourraient démontrer que ce n'est pas forcément le chemin que vous avez pris. Ils disaient aussi entre autres « il faut avoir dans vos communes une nouvelle conception de la gestion, il faut avoir désormais une vision globale », des visions globales notamment avec des plans triennaux, échelonnés sur la mandature etc., et notamment se rapprocher d'une certaine vision de l'entreprise, du monde de l'entreprise, c'est-à-dire fixer des objectifs quantitatifs, qualitatifs. Et ils allaient même plus loin les économistes, « il faut aussi désormais peut-être avoir une vision nouvelle de la gestion des ressources humaines ». Non mais je pense qu'on peut prendre chacun son tour la parole plutôt que de parler en même temps, ce serait peut-être plus sympathique et plus correct ! Je ne trouve rien dans les orientations budgétaires dans ce sens. Je ne trouve pas une seule ligne de ces recommandations, un certain nombre d'entre elles me paraissent être des orientations de bon sens. Ça a été dit, je crois qu'on pilote un peu à vue. A chaque année suffit sa peine. Cette année faisons avec ce que l'on a et l'année prochaine ? Et bien l'année prochaine on verra. Oui mais on retombe dans ce que j'ai dit un peu précédemment, je crois qu'on est loin de la vision qu'il faut avoir, pas seulement sur une année, et éventuellement même sur la durée du mandat, ça serait beaucoup mieux. Ça serait mieux pour les investissements, à moins qu'on n'ait pas d'ambition. Les investissements, ça va poser un problème. L'autofinancement, c'est bien mais l'autofinancement l'année dernière, en restes non réalisés, je crois qu'on était à 3 700 000 euros. C'est-à-dire qu'on avait quand même budgété cette somme dans la section fonctionnement et à peu près plus du 5^{ème}, presque le quart n'a pas été réalisé. Alors, de deux choses l'une, c'est vrai que l'autofinancement c'est un mécanisme auquel on n'échappe pas mais par contre, entre le fait de s'autofinancer et la proportion dans laquelle on s'autofinance, il y a tout un fossé pour lequel là ça mérite débat. Parce qu'on s'autofinance et puis on bricole, on finance un petit investissement qu'on ne pouvait pas faire autrement. Oui mais le quid c'est, si c'est pris sur le budget de fonctionnement qu'est-ce qui ne fonctionne pas, qu'est-ce qui fonctionnera moins bien, qu'est-ce qui ne fonctionnera plus ? Effectivement, ça pose problème. Là je ne trouve pas non plus dans le budget, dans le Débat d'Orientation Budgétaire, des réponses à mes questions.

Voilà en gros sur ce qui concerne les aspects financiers des budgets.

Ensuite, évoquons les projets hypothétiques qui sont indiqués et qui semblent être votre priorité. Sur le groupe scolaire de la Faïencerie, déjà je voudrais signaler que, sauf à ce que des élus de la majorité aient eu le privilège de pouvoir connaître ce projet, moi je n'ai pas eu cette chance, il ne nous a jamais été présenté. On nous a parlé d'un projet de 20 millions, ce n'est pas anodin. 20 millions d'euros qui consistent à démolir et reconstruire. Je pense que la culture de la démolition/reconstruction doit être un peu génétique dans notre commune parce que je connais un peu cet établissement, il est évident qu'il doit être réhabilité, rénové. Pour autant, et je ne suis pas le seul, j'ai reçu des courriers, j'en ai deux à ce sujet, est-ce qu'il est nécessaire de vraiment le raser complètement et de le reconstruire ? Moi, comme j'essaie d'être quelqu'un d'objectif, peut-être, mais à ce moment-là j'aurais quand même voulu que ça fasse l'objet d'un débat, qu'on en discute et qu'on ait sur la table quelques éléments, à nous élus, qui puissent éventuellement donner à penser que ça soit la bonne solution. Mais malheureusement, je n'ai pas eu cette chance. Je crois que, là aussi, ça dénote un peu votre façon de vous comporter à l'égard de l'opposition, peut-être même de vos collègues de la majorité, je ne sais pas s'ils ont eu cette chance mais moi je ne l'ai pas eue et j'ai cru comprendre que les élus de l'autre liste d'opposition n'avaient pas eu cette chance-là non plus. Je crois que c'est une façon de travailler qui est un peu critiquable, voire regrettable.

Les logements sociaux. On évoque les logements sociaux, aucun objectif quantitatif. Il y a un affichage de bonnes intentions, c'est exact, que d'ailleurs je mets à votre crédit pourquoi pas. Je ne vous soupçonne pas d'écrire des choses que vous ne pensez pas. Mais j'aurais quand même aimé que vous alliez un peu plus loin, une estimation. Au moins sur cette année, quels sont vos projets. Je ne trouve aucun chiffre.

En ce qui concerne la salle multiactivités, une piste a été donnée, là c'est pareil, on nous ressort ça du chapeau ! En commission, vous savez dans l'ancienne poste, on a un projet. Mais des projets on peut tous en avoir ! Et puis, il peut arriver à l'opposition, d'avoir quelques bonnes idées de temps en temps, vous n'en avez pas le monopole. C'est pareil. Je crois que ça mérite un débat. Et je crois que ça mérite non seulement un débat sur l'affectation mais bien au-delà. Est-ce que cette poste doit effectivement être affectée une fois de plus comme le centre de télétravail à domicile, doit être affectée et donnée à être exploitée au privé en partie ou ça pourrait faire l'objet d'un questionnement de notre part, on manque quand même de structures collectives sociales, et de se dire est-ce que ce bâtiment ne pourrait pas avoir une autre affectation que celle qui a été évoquée, et qui en est une, je reconnais qu'elle n'est pas totalement inintéressante. Mais là encore, un débat, qui va au-delà de ce seul choix, me paraît nécessaire.

Je voulais dire aussi un mot sur l'enfouissement des réseaux. J'ai moi-même soutenu, j'ai voté pour ce projet mais là on en est à un stade où ça m'interpelle quand même. Parce que j'ai des remontées, plusieurs remontées, et un certain nombre de gens qui se posent des questions, et vous n'êtes pas directement concernés par les critiques que je vais émettre. Mais ce qu'on pourrait éventuellement vous reprocher, c'est qu'en matière de communication vous avez peut-être été très optimistes en laissant penser que la fibre optique allait être par ce biais-là installée assez rapidement etc., alors que des gens confondent encore entre le numérique et la fibre optique. Et bien dans des quartiers, la malchance fait que le mien est concerné, c'est plus compliqué que ça parce que c'est une armoire qui appartient à un opérateur qui est avec une convention avec le Département, que les opérateurs SFR, Orange, Free sont en litige et j'ai cru comprendre que ce n'est pas demain que notre fibre optique sera installée. Là, je suis un peu sceptique sur les résultats qu'on espérait trouver, et encore une fois pour lesquels ce n'est pas vous qui êtes directement concernés par cela, si ce n'est que l'information qui est passée nous laissait penser que ça allait se passer mieux.

Pour conclure, c'est vrai que c'est peut-être long, mais un Débat d'Orientation Budgétaire et le budget me semblent être les deux principaux conseils municipaux d'une mandature. Si ce n'est pas à ce moment-là que l'on parle un petit peu plus que d'habitude, alors il faudra qu'on m'explique.

Pour conclure, il y a vraiment beaucoup d'incertitudes dans les financements de notre commune. C'est vrai que c'est lors du budget que les choses se préciseront et que l'on verra ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire et quelles seront les affectations financières, quels choix vous aurez fait en affectations financières, je vais être bref parce que j'ai encore d'autres choses, des coûts qui n'apparaissent pas et j'aurai l'occasion de reprendre plus longuement la parole au moment du budget. Mais là je suis inquiet sur les perspectives de budget de notre commune, tant sur les financements que sur le fonctionnement proprement dit de notre commune et sur certains investissements et budget de fonctionnement qui sera, à mon avis, amputé d'une bonne partie au bénéfice de l'autofinancement.

Mme GUENEE : Je ne vais pas être très longue, je vous rassure, mais je voulais revenir sur le fait que la mise en cause de l'Etat est vraiment omniprésente. Vous avez fait, Monsieur LOREC, une présentation qui est assez clairement politique avec le fait que tous les problèmes viennent de l'Etat. Je reconnais que les dotations sont sérieusement diminuées. Cela dit, les dotations, ce n'est pas inscrit dans le marbre. On sait qu'il y a déjà eu des chocs pétroliers, je pense qu'une mairie ne se gère pas en pensant que les dotations sont pérennes ad vitam aeternam. Je rejoins Monsieur THELLIEZ lorsqu'il dit qu'accuser l'Etat d'être pris de court quand on n'est pas responsables des budgets antérieurs, ça pourrait se justifier, mais ce n'est pas le cas. On sait que pendant très longtemps, la

Ville s'est valorisée par de faibles dépenses, je crois 5 millions d'euros en 95, 15 en 2015, de mémoire. Maintenant on se retrouve, il y a eu l'école République, puis juste après, la Faïencerie. On peut se demander si à force de vouloir faire des économies toutes les dépenses arrivent en même temps et si vous n'avez pas quand même votre part de responsabilité dans le fait de vous retrouver dans une situation un peu d'étranglement. Ce que je regrette dans ce positionnement politique, c'est que du coup, à cause de l'Etat par exemple, on ne peut pas permettre aux activités périscolaires d'être proposées aux enfants gratuitement. Pour l'enfouissement, en revanche, on le peut. Monsieur LOREC a sans doute anticipé ce genre de remarques, puisqu'il a bien précisé que ça avait déjà été voté. Bien sûr, l'Etat est essentiellement en cause, ce n'est pas du tout le fait que la réflexion à long terme n'a pas eu lieu comme elle l'a été en ce qui concerne les dépenses, 20 millions pour la Faïencerie, venant après la médiathèque, cela aurait peut-être pu être anticipé un petit peu.

D'un autre côté la Ville est très dynamique, peut-être que lorsqu'on verra le budget de plus près, vous nous trouverez des solutions grâce à ce dynamisme. Et vous vous basez notamment, pour montrer le dynamisme de la Ville, sur les droits de mutation. Vous prétendez que c'est lié au grand dynamisme de la Ville mais ce serait intéressant de connaître le caractère conjoncturel de cette tendance. Il y a eu des constructions récentes qui ont été faites, donc ça a dû favoriser. Ce ne sera pas forcément éternel, et puis je pense qu'il y a une tendance à la reprise qui ne concerne pas que Bourg-la-Reine. Il y a des mutations qui augmentent, c'est bien. Il y a des travaux dans la Ville, c'est bien. Mais il faut peut-être modérer la responsabilité intrinsèque de Bourg-la-Reine dans votre commentaire.

Après, je pense qu'à un moment donné, tenir les impôts serrés quand on a toujours voulu avoir des budgets très serrés, ce n'est peut-être pas toujours tenable indéfiniment. Je me dis que peut-être un peu plus d'impôts et puis des activités périscolaires ou d'autres actions sociales, qui présenteraient un intérêt pour la vie quotidienne de la population, ce serait peut-être possible.

M. NICOLAS : Il est clair que nous sommes dans une situation économique très contrainte, qui nous a déjà été présentée par Philippe LOREC, en raison des mesures d'austérité imposées par le gouvernement, qui peine de son côté à relancer la croissance malgré une conjoncture plutôt favorable dans le reste de l'Union Européenne. Comme notre mandat a débuté en 2014, je me suis attaché plutôt à l'écart depuis 2014, puisque c'est la situation financière en 2014 qui nous a permis de construire un programme et des engagements vis-à-vis des Réginaburgiens. Depuis 2014, la DGF a baissé de 1 138 kilos euros et le FPIC a lui augmenté de 316 kilos euros ce qui représente en deux ans une perte cumulée de 2 175 kilos euros sur le budget de la Ville. Malgré cette baisse conséquente sur le budget de la Ville, il est important que l'on puisse tenir nos engagements vis-à-vis des Réginaburgiens et une des promesses que nous avons faites c'était de maintenir les taux d'imposition au même niveau pendant la durée du mandat. Et je m'étonne aujourd'hui d'entendre l'opposition évoquer la possibilité d'augmenter les impôts alors qu'ils avaient fait eux-mêmes la même promesse avec des propositions et des engagements beaucoup plus coûteux que les nôtres. Le rapport qui nous a été présenté, qu'on a eu en annexe à l'ordre du jour et qui vient d'être présenté par Monsieur LOREC, nous montre la volonté de la municipalité de maintenir cet objectif de non-augmentation des impôts en 2016, et tant que nous pourrions supporter les contraintes budgétaires décidées par l'Etat j'espère, je souhaite que l'on puisse garder cet objectif.

Le rapport évoque également différents projets que visiblement certains découvrent mais que nous avons pourtant proposés aux Réginaburgiens pendant la campagne. Nous avons en effet dit que le développement économique serait favorisé par des équipements de visioconférence mis à disposition des entreprises, ainsi que des aides facilitant le télétravail, et à ce titre, la création de l'espace de travail collaboratif répond bien à ces besoins. De même, le projet de rénovation de l'école de la Faïencerie et la réimplantation du nouveau CAEL en centre-ville font également partie de nos engagements de mandat, ainsi que la création d'un nouvel espace multiactivités qui serait, je cite, j'ai le programme ici pour ceux qui le veulent : « un véritable lieu de divertissement, de détente, de rencontre pour toutes les générations, offrant une nouvelle expérience de cinéma adapté par sa

programmation et ses horaires à tous les publics, dans un environnement moderne, convivial, à des prix abordables avec un espace de restauration et un salon de thé ». Donc les orientations budgétaires qui sont évoquées ici me semblent en totale cohérence avec les engagements que nous avons pris envers les Réginauburgiens et ils nous ont fait confiance pour les mettre en œuvre. C'est pour ça que nous sommes dans la majorité.

Par ailleurs, je souhaite mettre l'accent également sur le développement du numérique, qui permet de développer de nouveaux services pour les Réginauburgiens, à moindre coût. Le rapport évoque le besoin d'un nouveau site internet plus performant et convivial. La refonte du site internet doit permettre de proposer de nouveaux services, comme par exemple la réservation de places de spectacle, la réservation de salles ou de terrains de sport, et de pouvoir payer en ligne. Nous devons également simplifier les démarches administratives, je pense par exemple à l'inscription sur les listes électorales en ligne qui nécessite un petit investissement de 5 000 € pour l'achat d'un module complémentaire sur nos logiciels existants. C'est un petit effort pour une simplification pour la vie des Réginauburgiens et en particulier pour ce sujet-là, des nouveaux arrivants qui découvrent ainsi une ville dynamique. Cet effort peut se traduire malgré tout par une économie de fonctionnement : sur ce sujet en particulier, ce sont par exemple des permanences moins nombreuses du service citoyenneté. La dématérialisation d'un certain nombre de documents pourrait ainsi contribuer à réaliser d'autres économies de fonctionnement. Sur le numérique toujours, on peut évoquer le portail famille qui nécessiterait une mise à jour pour proposer un véritable échange entre les familles et la mairie mais aussi avec les enseignants, par exemple, par la mise en place de nouveaux services, comme le cahier de texte électronique. Un autre exemple issu de notre programme, la mise en place d'un site internet « BLR shopping » au service des commerçants et de leurs clients. Et un dernier exemple de l'e-démocratie serait de proposer une plateforme pour que n'importe quel citoyen puisse signaler une situation nécessitant l'intervention de la mairie sur le domaine public, par exemple des chaussées dégradées, une signalisation absente, du mobilier urbain défectueux. Il existe déjà plusieurs plateformes opérationnelles comme par exemple jaidemaville.com ou fixmaville.com, et si les Réginauburgiens adhèrent à cette démarche, ce sont encore des économies de fonctionnement qui sont possibles puisqu'il y aurait, dans ces cas-là, moins besoin de faire des veilles et de la surveillance dans les rues et sur les équipements de la Ville.

Enfin, je propose que nous étudions la possibilité de faire appel à du financement participatif. De plus en plus de collectivités locales se mettent au « crowdfunding » pour financer leurs projets. La ville de Yèbles, en Seine et Marne, a, par exemple, lancé un appel aux dons sur la plateforme *MyMajorCompany* pour rénover son école primaire. Le département des Hauts-de-Seine, lui, a lancé un appel au mécénat collectif pour financer l'acquisition du portrait de Chateaubriand. Nous pourrions ainsi identifier quelques projets et les soumettre à la population, à la fois pour le financement mais aussi pour les impliquer dans les choix. Je pense par exemple à la rénovation du square Carnot que l'on a votée dans un précédent Conseil Municipal, ce type de financement aurait permis par exemple aux parents de choisir les jeux qui plairaient le plus aux enfants. Et ce sont également des projets particuliers de nos associations que nous pourrions soutenir en mettant à leur disposition une plateforme de financement participatif.

Monsieur le Maire : Je vais faire un autre tour de prise de parole, je vois qu'il y a encore quelques interventions. Il y a 3 interventions, on peut s'arrêter après ? On peut s'arrêter sur ces 4 interventions. Je vous remercie parce que le débat est très intéressant, vous avez remis beaucoup de sujets à la réflexion. Madame CLAUDIC.

Mme CLAUDIC : Je voulais juste relever trois petits points. Au niveau des droits de mutation, je pense qu'on n'a pas noté que la baisse des taux d'intérêts a favorisé l'activité immobilière. Je pense que c'est un point qu'il est important de noter ce soir. Le deuxième point que je souhaitais aborder, pour faire court, c'est à propos de la taxe sur le foncier non bâti, qui est très peu élevée. Il serait peut-être intéressant de l'augmenter afin de limiter les espaces privés non bâtis, hormis des squares publics et les espaces dont nous avons besoin pour la collectivité. On est à 13,20 alors que la taxe sur me

foncier bâti est à 15,34 ; cette taxe-là pourrait être revue largement à la hausse pour sanctionner ceux qui nous laissent des terrains vagues en plein centre-ville. Et au niveau des dépenses de fonctionnement, je souhaitais mettre l'accent, puisque effectivement Monsieur THELLIEZ a dit que ce n'était pas assez développé, je suis un peu d'accord avec lui, là où je voulais rajouter un point c'est que ce serait peut-être intéressant de repenser la formation des agents, de façon à ce qu'ils aient plus de compétences, plus de productivité tout au long de leur carrière et ça nous apporterait surtout un service public beaucoup plus efficient.

M. BONAZZI : Excusez-moi pour mon retard. Sans l'avoir entendu, je sais ce qu'a dit Laure THIBAUT et à distance, dans le temps, je souscris parfaitement. En revanche, Monsieur le Maire vous dites que le débat est intéressant, je n'en suis pas persuadé parce que ce qui est intéressant c'est justement le débat, ça aurait été d'avoir un débat sur la méthode. Il y a le séquençage qu'on regrette, c'est-à-dire un DOB tardif et un budget encore plus tardif et le travail sur les associations qui est intervenu avant. C'est une séquence qui était en soi illogique et trop tardive. Deuxièmement, dans ce Débat d'Orientation Budgétaire, il n'y a finalement pas de débat sur l'orientation, or c'est bien ça le sujet, il n'y a pas de débat sur l'orientation puisque finalement, comme disait Monsieur NICOLAS, on applique le programme et voilà. Et ça ce n'est pas un débat, c'est une pétition de fait et lequel programme n'était pas chiffré dans le détail qu'on a progressivement. Je n'appelle pas ça un débat intéressant. Là où on peut avoir un débat intéressant, c'est si on remet sur la table, et ce n'est pas interdit même après un programme, quelles sont les priorités, dans quel ordre on les fait, sachant que la situation budgétaire est différente de ce qu'on pouvait imaginer au moment de l'élaboration du programme. Et, sachant qu'il y a eu cette perte de revenus de 2 millions, en quoi est-ce qu'on remet en perspective les décisions ou la hiérarchisation des projets que vous pouviez avoir. Finalement, on n'a pas ça. On a « on applique le programme et on va se débrouiller pour que ça passe ». Et dans ce Débat d'Orientation Budgétaire, deux lignes, sur la fiscalité, Monsieur NICOLAS dit « on n'augmente pas la fiscalité, tant mieux ». Il y a quand même une phrase qui pour moi ressemble à une annonce du contraire, qui est page 16 « l'objectif serait de continuer à ne pas augmenter les impôts en 2016 ». Le côté circonvolution de la manière de l'énoncer me fait penser que ce n'est pas sûr que ça tienne longtemps. Soit vous voulez continuer d'annoncer que les impôts ne bougeront pas pour la mandature, libre à vous, mais une phrase comme ça, a tendance à faire croire que les choses pourront évoluer. Quant à la conclusion de ce rapport, je trouve qu'elle est tout sauf conclusive, et qu'il y a encore beaucoup de conditionnel, et qu'on n'a pas justement le résultat de vos propres réflexions, donc on peut difficilement, nous, en débattre. On a du conditionnel sur « elle devrait cependant ne pas faire la variable d'ajustement », ce n'est pas vraiment clair. L'objectif de ce débat, je lis la dernière phrase de la conclusion, « serait d'étudier et de trouver des solutions pérennes pour maintenir les projets de la Ville en s'adaptant, etc. ». A-t-on trouvé des solutions pérennes ? Je ne les ai pas entendues ou je ne les ai pas lues. On apprend un certain nombre de chiffrages plus ou moins grossiers mais ça, pour certains, c'est normal, les 20 millions de la Faïencerie, je pense qu'on ne finira pas à un chiffre aussi rond que celui-là. On apprend l'émergence d'un certain nombre de projets mais je ne crois pas qu'on ait trouvé de solutions pérennes pour une situation qui se dégrade, comme nous l'avions prévu. C'est souvent Laure THIBAUT qui a fait cette analyse technique. Il se passe des choses annoncées. On est sauvés par quelque chose, temporairement sauvés par les bénéfices issus de la ZAC qui nous avait été vendue à l'époque comme un sujet déficitaire, vendue à la population dans le cadre de la présentation du projet, ce que j'avais à l'époque dénoncé, ça s'est avéré vrai ça aussi. On a aujourd'hui un pansement qui arrive pour boucher un trou mais on n'a pas les solutions pérennes et on a un énoncé qui est fait au conditionnel, y compris dans sa conclusion. Je ne crois pas que tout ça soit solide. Et tout ça, comme d'habitude, manque d'une vision à long terme d'un plan pluriannuel, on l'a dit 10 fois, non pas parce qu'on n'est ni obsédés ni maniaques, on est simplement tous, les uns et les autres, je pense dans des structures en dehors du Conseil Municipal qui avons à gérer des budgets et il n'y a pas d'endroit, autre que celui-ci, où on ne voit pas de perspectives chiffrées pluriannuelles pour gérer une entité qu'elle soit privée ou publique. La bonne gestion a besoin de ça et ça, on ne l'a pas.

Dernier point sur la fiscalité, on connaît le mantra, à part que maintenant il est dit de façon un peu plus édulcorée. On ne bougera pas la fiscalité, mais ce n'est pas exact, parce que ce que fait votre équipe depuis le début, c'est de commercialiser des services en plus, par exemple les NAP, premièrement. Puis, on a fait un ajustement dans la commission sur les tarifs des espaces publics quand il y a des choses comme la braderie etc., ça se fait par petites touches. On a redébatu de la vente des espaces publics, c'est aussi à la hausse. Aujourd'hui, on a dans un rapport l'augmentation des coûts sur le cimetière. Finalement, on essaie à la marge de faire payer, et puis la nouvelle idée, c'est un scoop du jour, de trouver de la souscription publique pour faire des actions, enfin de la souscription non pas de toute la population mais de quelques volontaires pour faire des actions. On a en parafiscal, la commercialisation d'un service public, qui est une chose légèrement sournoise, jamais présentée comme un projet mais systématiquement prise dans toutes les décisions où on peut trouver quelque chose. Tout ça me fait dire que je ne trouve pas le débat très intéressant.

M. HERTZ : Excusez mon étonnement de néophyte mais, effectivement, comme vient de le dire Christophe BONAZZI, je suis un peu surpris de ce débat qui parle plus ou moins du budget mais en termes d'orientation, relativement vagues et peu précis. On a un tableau relativement pas très précis mais on a quand même un tableau sur l'évolution des recettes cette année et l'évolution des dépenses, et aussi en 2016. Mais on n'a pas vraiment de prévisions très claires et, en particulier, comme mes camarades l'ont dit avant, je suis extrêmement surpris que sur les investissements on n'ait aucune vision pluriannuelle et qu'on découvre au fil de l'eau des montants budgétaires. La dernière en date, c'était le gros paquet de la Faïencerie, mais tout dépend après du moment qu'on choisira pour démarrer ces investissements. Effectivement, il y a un certain nombre de choses qui étaient inscrites dans le programme de la majorité, mais elles n'étaient pas budgétées ni datées, et pour faire un budget sérieux sur une certaine durée il faut les avoir, ni localisées, comme me dit Laure. Donc prendre acte du fait qu'on ait eu un Débat d'Orientation Budgétaire, moi je veux bien à la limite mais je trouve qu'en termes d'orientation, c'est un peu léger. En particulier, comme ça a été dit, mais je crois qu'il faut vraiment insister dessus, ce qui compterait surtout dans un contexte budgétaire de plus en plus serré, c'est de savoir quelles sont les priorités. Et là-dessus c'est clair que, nous, on pense que ça a été dit, des choses comme surtout des services comme les NAP ne pas les augmenter, voire les baisser, c'est souhaitable ; maintenir un volant pour les associations, pour la vie associative, ça paraît aussi indispensable, mais pour les autres services on ne sait pas comment ils vont évoluer. J'ai cru comprendre qu'on allait bon an mal an augmenter les services de 2-3 %, comme ça va être fait pour le cimetière, mais qu'en est-il réellement ? Est-ce que c'est vraiment une volonté affirmée que tous les services qui sont délivrés par la mairie soient augmentés comme ça de 3 % par an, ce qui fait une certaine forme de transfert, on n'augmente pas les impôts mais d'un autre côté on renchérit ces services.

J'ai une question précise sur les droits de mutation. On a une embellie remarquable en 2015 mais qui doit être due à la conjoncture, l'attractivité de Bourg-la-Reine ça je ne sais pas, mais j'aimerais savoir si on a chiffré quel est l'effet ZAC. Puisque je suppose qu'il y a eu en 2014 et en 2015 pas mal de mutations qui sont liées à la ZAC, et ces droits de mutation, maintenant que c'est vendu, ils ne vont pas se reproduire en 2016.

En résumé, je pense qu'il faudrait que le Débat d'Orientation Budgétaire soit vraiment un débat d'orientation, et avec des choses qui sont quand même des chiffres, des tendances et pas des tendances uniquement pour 2016 mais des tendances au-delà de 2016.

Monsieur le Maire : Monsieur LOREC va donner quelques éléments de réflexion sur toutes les questions qui ont été débattues.

M. LOREC : Je vais d'abord répondre, parce qu'il y avait des questions qui se recoupaient, sur la liste des projets. Je demanderai à Cédric NICOLAS d'être indulgent parce que je pense que les différentes personnes de l'opposition n'ont pas eu l'occasion ou le temps de lire le programme qu'on avait proposé lors des élections municipales et sur la base, duquel les Réginaburgiens nous ont élus. C'est

Supprimé : lorsqu'il y a eu les

Supprimé : pour

Supprimé : le

important de bien voir que ces projets que vous découvrez aujourd'hui, cela fait près de deux ans qu'on les a écrit et qu'on en parle ; aussi je m'étonne que vous vous étonniez. Ensuite concernant la liste des projets, il n'y a pas d'ordre de priorité, la seule chose que vous devez avoir en tête c'est que, comme je l'ai dit quand j'ai fait la présentation, certaines de ces actions comme celles concernant la voirie, par exemple et notamment la partie enfouissement, ont déjà été votées collectivement. Donc dans la liste des projets, il y a déjà des choses qui sont décidées, qui sont votées, et il y a des choses aussi qui sont nouvelles, qui sont dans un état de maturité et dans un état d'avancement qui n'est pas forcément le même.

Dans la plupart des questions qui sont posées, très souvent vous me dites dans la même phrase : « c'est une orientation... mais on n'a pas les chiffres définitifs ». Je vous rappelle que la discussion d'aujourd'hui ne porte pas sur le budget de la Ville mais sur les orientations budgétaires.

L'objectif est de vous présenter un certain nombre de possibilités, et de projets sur lesquels nous allons travailler pour voir, dans le cadre de la construction du budget, quelle place ils pourront prendre au sein de ce budget. On vous indique le champ des possibles, ce qui ne signifie pas que tout pourra être fait cette année. Et je suis d'ailleurs assez étonné que certains d'entre vous, notamment au niveau de l'opposition, envisagent dans le contexte économique actuel que je ne vais pas vous rappeler puisque vous êtes parfaitement en phase avec la politique menée actuellement par le gouvernement, une augmentation d'impôts. Ce n'est pas parce qu'on habite à Bourg-la-Reine que tout le monde peut se permettre une augmentation d'impôts. J'ai employé le conditionnel parce que nous sommes dans un débat d'orientation et qu'effectivement, dans la mesure du possible, nous ferons tout, à la fois pour respecter le projet pour lequel nous avons été élus et aussi pour éviter d'augmenter les impôts. C'est toujours et ça restera une des priorités dans la construction du budget. Simplement, c'est un débat d'orientation donc nous n'avons pas, comme je vous l'ai dit, l'ensemble des chiffres nécessaire à la construction budgétaire, puisqu'il nous reste encore 2 mois pour l'élaborer précisément.

En ce qui concerne la date, n'oubliez pas que quand on fait le DOB, on a 2 mois maximum pour ensuite présenter le budget. On a une contrainte au niveau des calendriers aujourd'hui qui fait qu'on fait ça en février pour pouvoir présenter le budget en mars. Il nous faut aussi un peu de temps pour réunir l'ensemble des données pour justement bâtir DOB et budget.

Effectivement, on a un certain nombre de recettes exceptionnelles mais, comme je vous l'ai dit, nous avons aussi des recettes en moins. Nous avons aussi deux choses qu'il faut intégrer dans l'équation générale, la première, c'est l'augmentation au niveau des coûts de fonctionnement de la part de la masse salariale ; la deuxième, c'est l'augmentation du prix de l'eau et de l'électricité. Donc il y a aussi des dépenses qui mécaniquement vont augmenter. Et troisième point, nous voulons augmenter la part d'autofinancement.

Pour toutes les questions relatives aux droits de mutation. Je suis presque d'accord avec tout le monde dans la mesure où, effectivement, les droits de mutation augmentent en fonction du stock. C'est un tout. Les ZAC qui sont « arrivées » sur le marché cette année, ont participé à l'augmentation des droits de mutation. Mais rappelez-vous la courbe, il y a quand même des tendances. C'est-à-dire qu'on constate que même si cette année on a bénéficié de la mise sur le marché d'un certain nombre de nouveaux logements, il y en aura d'autres l'année prochaine. Les logements concernés vont quand même revenir sur le marché dans 3-4-5 ans, ça tourne assez vite. Et sur cette augmentation, quand on dit il y a un effet ZAC, je confirme mais je dis aussi il y a un effet stock. Plus le stock augmente, plus les droits de mutation globalement vont augmenter. Par contre, là où je ne suis pas complètement d'accord avec vous, c'est lorsque vous dites que « ça n'a pas de rapport avec l'attractivité ». Construire des nouveaux projets, insuffler une dynamique basée sur de nouveaux projets au niveau de notre Ville, participe à l'image qu'elle a vis-à-vis de personnes qui auront envie ou pas de venir s'y installer. Je persiste à penser que la dynamique d'une ville se traduit par des projets et aussi par un respect des programmes et des projets qui ont été annoncés. Et ça se traduit en partie aussi à travers les droits de mutation.

Supprimé : donc

Supprimé : Ça c'est le premier point.

Supprimé : Sur

Supprimé : il y a par exemple

Supprimé : tout ce qui est

Supprimé : ce sont des choses que nous

Supprimé : avons

Supprimé : votées

Supprimé : ,

Supprimé : dans la même phrase

Supprimé : Evidemment.

Supprimé : Aujourd'hui,

Supprimé : j

Supprimé : ce n'est pas une discussion sur le budget de la Ville. C'est une discussion sur les orientations.

Supprimé : On a un

Supprimé : on vous dit « voilà les différents

Supprimé : dans

Supprimé : ,

Supprimé : et qui amène les différents Réginauburgiens dans un contexte qui est aussi difficile,

Supprimé : et faits de

Supprimé : l'une

Supprimé : fonctionnement de tout ce qui est

Supprimé : ,

Supprimé : avec

Supprimé : ,

Supprimé : , ça

Supprimé : une dynamique à travers

Pour la taxe foncière des non bâtis, c'est exact que les taux sont différents entre le non bâti et le bâti mais le stock, pour le coup, est très faible. Il ne représente que 0,1 % de la superficie. Par ailleurs, s'il est vrai que le taux n'a pas augmenté, il faut bien voir que la base a, elle, augmenté de façon importante, ce qui se traduit par une augmentation importante de la taxe payée.

Supprimé : Cela

Supprimé : Il n'a pas augmenté mais

Concernant la formation, on avait eu un débat, comme toujours intéressant, lors de la commission Finances où on avait évoqué les nouvelles technologies, en disant que c'était un des objectifs de la nouvelle directrice des ressources humaines. Madame Giret souhaite ainsi engager un processus de modernisation à la fois des outils de gestion de RH mais aussi de tous les outils d'accompagnement et de formation du personnel. Il est évident que les métiers changent beaucoup. Les missions des fonctionnaires au niveau de notre Ville ont aussi beaucoup évolué ces dernières années et avec tous les projets à venir, cela va encore générer pas mal de changements. Donc comme je l'avais dit lors de la commission Finances, on s'engage dans une modernisation de l'accompagnement et de la formation du personnel de notre Ville justement pour découvrir de nouveaux métiers et les aider à progresser tout au long de leur carrière, dans différents postes au sein de notre collectivité ou dans d'autres, voire même dans le privé. C'est toujours une bonne chose, même pour une Ville de voir quelqu'un qui part dans le privé, car cela montre qu'il a bien travaillé au sein de notre Ville et a appris des choses intéressantes qui pourront même lui servir dans le privé ; je trouve ça toujours très positif.

Supprimé : de s'

Supprimé : dans la

Supprimé : ,

Avant de passer la parole, j'insiste simplement sur un point, pour répondre notamment à Monsieur BONAZZI. Une fois de plus aujourd'hui, vous me dites qu'il n'y a pas de chiffres très précis. Une fois de plus, je vous dis que c'est normal. Je vous ai donné les ordres de grandeur, je vous ai donné les orientations, c'est ce qui est attendu pour un débat d'orientation budgétaire.

Supprimé : et même aux autres

Je vais passer la parole à Maryse LANGLAIS pour faire un point sur le projet Faïencerie parce qu'il a été évoqué plusieurs fois et après, à Eric BEAUFILS pour un point sur la fibre optique.

Mme LANGLAIS : En ce qui concerne le projet Faïencerie, je rappelle que depuis avril 2014, il y a eu un certain nombre de réunions de concertation avec les deux directrices d'école concernées, maternelle et élémentaire, les deux fédérations de parents d'élèves et les services de la Ville en matière d'urbanisme. L'objectif était de faire une étude fonctionnelle sur les besoins et on a eu un consensus sur l'ensemble des besoins exprimés par les directeurs et par les utilisateurs. Cela a abouti à une étude d'un programmiste, Duo Programme, qui a présenté cette étude qui a été validée par l'ensemble des acteurs.

Aujourd'hui, nous allons entamer une nouvelle phase dans le projet, c'est-à-dire un lancement d'un concours d'architectes durant l'exercice 2016.

Pour rebondir sur les NAP, puisque j'ai la parole, Monsieur BONAZZI vous parlez de commercialisation du service public, mais il faut quand même vous rappeler qu'au niveau des NAP en maternelle nous avons révisé les tarifs à la baisse dans la mesure où les familles trouvaient que les activités étaient trop structurées par rapport à l'âge des enfants. Donc, nous avons recalibré les activités sur des activités moins ambitieuses, beaucoup plus ludiques et avec une révision du tarif des NAP calé sur celui des tarifs ALSH. En ce qui concerne les NAP élémentaire, pour l'instant, il n'est pas questions d'augmenter en 2016 les tarifs.

M. BEAUFILS : J'ai entendu certains dire qu'ils étaient surpris qu'on n'ait pas un débat mais moi ce soir je suis atterré. Atterré d'avoir entendu, notamment sur le sujet technologies, une expression comme « les opérateurs se tirent la bourre ». Je trouve la phraséologie assez surprenante. Et la deuxième chose, alors là c'est une vraie méconnaissance du dossier, malheureusement vous êtes dans la commission donc c'est pour ça que je suis très surpris, sur le télétravail à domicile. Je pense que la présentation qui sera faite tout à l'heure reviendra longuement sur le sujet mais nous n'avons absolument pas travaillé sur un sujet qui s'appellerait le télétravail à domicile.

Concernant le sujet fibre, je suis piqué parce que c'est moi qui ait écrit l'article avec Patrick DONATH

dans le magazine de la Ville : on a écrit « Bourg-la-Reine est tout fibré en 2016 ». La seule chose sur laquelle vous ayez raison, c'est qu'on a un point de mutualisation qui est compliqué sur Bourg-la-Reine parce qu'il y a un opérateur qui a fait faillite. Bourg-la-Reine est totalement fibrée. Par contre, entre le moment où l'opérateur déploie la fibre et le moment où elle est commercialisée, l'autorité de régulation qui s'appelle l'ARCEP, impose 3 mois de carence pour prévenir l'ensemble des opérateurs. Il se trouve qu'à ce jour l'ensemble de la Ville a été fibré par Orange. De toutes façons, on n'avait pas le choix, c'était Orange ou Sequalum. A ce jour, aucun autre opérateur fibre qu'Orange ne souhaite venir sur la ville de Bourg-la-Reine. Ça ne durera pas, c'est un système de cofinancement sur lequel aujourd'hui les autres opérateurs n'ont pas répondu. Mais ce que je souhaite que vous entendiez ce soir, c'est qu'aujourd'hui l'ensemble de la Ville est fibré et que la commercialisation commencera suivant les recommandations de l'ARCEP à partir du 25 mars, hormis un point qui pose problème parce qu'il y a un opérateur qui a fait faillite. Je pense que le point était intéressant parce que nous avons communiqué dans ce sens. C'est un dossier que nous avons suivi depuis de nombreuses années, régulièrement, et qui a été l'objet de nombreuses réunions, de beaucoup d'engagements vis-à-vis des opérateurs. Nous avons fait au moins 4 ou 5 réunions débat avec les opérateurs. Nous avons inauguré la première armoire fibre il y a maintenant quelques mois et donc, aujourd'hui, il n'y a absolument pas matière à débat sur la fibre.

Monsieur le Maire : Je pense que nous avons eu un débat d'orientation, même si certains estiment que l'on n'a pas été au fond du sujet. Croyez-le bien, nous avons essayé d'aller au maximum des informations qui étaient en notre possession. Et ayant participé au lancement du Conseil métropolitain ainsi que le Conseil du territoire, je peux vous assurer qu'ils ne sont pas plus avancés que nous. Comme vous avez vu sur le schéma très complexe tout à l'heure des systèmes de financements mutuels, il va nous falloir attendre quelques informations avant de réellement pouvoir proposer un budget qui soit et vrai et sincère. Or, c'est bien cela que nous cherchons année après année.

Nous allons passer au point suivant, solidarité, citoyenneté et sécurité. En l'absence de Madame SCHOELLER, je vais demander à Monsieur VANDAELE de bien vouloir traiter le problème de la revalorisation annuelle des taxes et redevances funéraires.

II – SOLIDARITE, CITOYENNETE ET SECURITE

Rapporteur : Alain VANDAELE

1. Approbation de la revalorisation annuelle des taxes et redevances funéraires

Monsieur VANDAELE présente le rapport

Comme chaque année, les taxes et redevances funéraires doivent être actualisées pour l'année 2016. L'augmentation des coûts d'entretien du cimetière et les travaux de reprise de concessions, qui permettent à la Ville de garantir aux familles réginauburgiennes un nombre d'emplacements suffisants pour inhumer leurs proches conduit à l'application d'une augmentation de 3 % de l'ensemble des taxes et redevances funéraires. Pour information, les recettes issues des taxes et redevances funéraires se sont élevées à 12 236 € en 2015.

Taxes et redevances funéraires	Tarifs au 01/03/2015	Tarifs au 01/03/2016
<i>Taxe d'inhumation (par cercueil, reliquaire, urne)</i>	<i>71,50 €</i>	<i>73,50 €</i>
<i>Taxe de convoi (par cercueil)</i>	<i>39 €</i>	<i>40 €</i>
<i>Redevance d'occupation journalière du caveau provisoire en forfait 3 jours (maximum 3 mois)</i>	<i>16,50 € + 3,10 € par jour d'occupation supplémentaire</i>	<i>17 € + 3,20 € par jour d'occupation supplémentaire</i>

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la revalorisation à hauteur de 3 % des taxes et redevances funéraires au 1er mars 2016.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Une intervention, est-ce qu'il y en a

d'autres ? La parole est à Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Effectivement, le montant par lui-même, ce n'est pas significatif mais, là encore, les arguments qui ont été évoqués, les produits etc., tout ça rentre dans le calcul de ce qu'on appelle l'inflation. Et je pense que quand on est au stade de zéro virgule quelque chose, même si les chiffres donnés par l'Etat, on peut être un peu sceptiques sur leur réalité, atteindre le chiffre de 3 %, ça ne me paraît pas justifié.

M. VANDAELE : Monsieur THELLIEZ, je vais reprendre ce qui a été dit en commission Finances par mon collègue, c'est-à-dire que ces augmentations concernent les frais de gestion d'une façon générale avec une grande partie concernant l'augmentation des frais de personnel. Cela concerne la hausse récente des cotisations sociales et patronales ainsi que la revalorisation des catégories C et B. Je ne peux personnellement vous en dire plus, n'ayant pas participé aux travaux de la commission solidarité.

Mme THIBAUT : Je vais revenir sur un point qu'a dit un de mes collègues et que je partage, et là c'est tout à fait pertinent, c'est que l'on a vraiment affaire à une fiscalité déguisée. Le 3 % qui est bien au-dessus de l'inflation, c'est une façon discrète d'augmenter les impôts tout en ne les augmentant pas officiellement. En plus, ça touche des personnes qui sont dans le malheur. Je trouve qu'on aurait pu humainement faire un effort mais c'est manifestement le principe : on augmente ses recettes de fonctionnement en ne touchant pas aux impôts locaux mais en augmentant tous les services au-delà de l'inflation...

Monsieur le Maire : Je vais passer au vote.

Résultat du vote : Votants 33

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 8 (M. LETTRON, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FORTIN, Mme THIBAUT, Mme GUENEE, M. THELLIEZ)

Nous passons au point suivant. Merci Monsieur VANDAELE d'avoir accepté de présenter ce rapport. Madame SPIERS va nous présenter les travaux de la commission Aménagement urbain et qualité de vie.

III- AMENAGEMENT URBAIN ET QUALITE DE VIE

Rapporteur : Isabelle SPIERS

1. Approbation du compte rendu financier annuel de la ZAC de la Bièvre

Madame SPIERS présente le rapport

En application de l'article L 300-5 II du Code de l'urbanisme et de l'article 20 de la convention publique d'aménagement de la Z.A.C. de la Bièvre signée le 22 novembre 2002, l'aménageur, la SEM 92, a établi le compte rendu financier annuel relatif à l'exercice budgétaire 2015 qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Ce document comporte notamment :

- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir ;*
- un tableau des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice ;*
- le bilan financier prévisionnel actualisé des activités,*
- le plan de trésorerie actualisé de l'opération.*

En 2015, les actions menées concernent notamment :

- *la poursuite de procédures relatives au différend concernant l'éviction commerciale avec la SARL Maison de l'Electricité,*
- *le suivi de l'achèvement et livraison du programme des lots 4 et 5 entre octobre et décembre 2015.*
- *le suivi de l'installation des commerces dans les lots 4 et 5 entre octobre 2014 et mai 2015 : magasin de chaussures de sport, parfumerie Marionnaud, brasserie Café Leffe, épicerie fine, chocolaterie artisanale, pâtisserie, habillement pour hommes.*
- *la réalisation par la SEM 92 des travaux d'aménagement de l'espace public entre les lots 4 et 5.*

- *le suivi du projet du lot 6 à usage de foyer d'accueil médicalisé de 45 chambres mené par le Foyer Notre-Dame en partenariat avec Pax-Progrès-Pallas. Le permis de construire obtenu en novembre 2012 comprenant le foyer et des logements a été abandonné. Une nouvelle demande de permis de construire a été déposée pour un projet de 45 chambres uniquement.*
- *Inauguration de la ZAC et des travaux de la RD920.*
Le compte rendu présente également les perspectives et objectifs pour fin 2015 et 2016. Pour le lot 6, obtention du permis de construire, commencement des travaux de construction,
Le compte rendu expose par ailleurs les réalisations du bilan constatées en 2015 avec comparaison par rapport au bilan prévisionnel figurant au compte rendu de l'exercice précédent.
Le bilan prévisionnel de la ZAC prévoit un montant total en fin d'opération des dépenses s'élevant à 17 664 K€ HT et des recettes de 21 266 K€ HT.
Le montant global des dépenses a diminué de 797 K€. Les postes « études », « mise en éta des sols », « travaux-VRD », « frais financiers » ont été actualisés au regard des dépenses effectuées et restant à effectuer.
S'agissant des recettes, le poste « participation des constructeurs » a été actualisé de - 17 K€ pour tenir compte de la diminution de surface du nouveau projet du foyer d'accueil médicalisé. Le poste « produits financiers » a été actualisé de +8 K€. La participation de la Ville a été entièrement remboursée en 2013.
Le bilan de l'opération présente ainsi un résultat positif de 3 602 K€. Des acomptes sur résultat ont été versés en juillet 2014 et juillet 2015 pour un montant total de 2,4 M€. Un acompte complémentaire pourra être versé en 2016, à la demande de la Ville, dans la limite de 600 K€. Le solde sera versé à la clôture de l'opération.
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu financier annuel de la SEM 92 portant sur l'exercice 2015 sur la ZAC de la Bièvre.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Deux interventions.

Mme THIBAUT : Juste un commentaire. Je regrette l'abandon des logements pour les accompagnants pour le foyer médicalisé. Je trouvais que c'était une bonne chose et le fait que là il y ait abandon du premier permis de construire et que le deuxième retire ces logements d'accompagnants, si c'est bien ce que j'ai compris, je ne trouve pas ça une bonne chose.

M. BONAZZI : Je vais juste reparler de la ZAC. Des généralités, je ne vais pas le redire, mais encore une fois c'est un projet qui est ancien, qui avait été annoncé comme étant à l'équilibre et il se retrouve finalement très rémunérateur pour la mairie, ce qui n'était pas annoncé dans les objectifs. Aujourd'hui, on s'en félicite mais je pense que ça s'est fait quand même au prix d'une ambition architecturale extrêmement réduite et ça, je voudrais le souligner. On a en centre-ville des bâtiments qui enlaidissent plutôt la Ville, qu'ils ne la décoorent. Et deuxièmement, on dit régulièrement et on se réjouit évidemment, qu'il y a des commerces qui s'y sont installés. Je rappelle cependant que le linéaire commercial post opération est inférieur à ce qu'il était avant et que le nombre et la variété des commerces qui sont là est également moindre qu'avant. On a souvent la mémoire courte, et c'est vrai aussi des habitants, mais on n'a pas fait de progrès, on a changé, c'est modernisé. On peut considérer que la modernité, c'est bien, mais je pense que même ça, c'est discutable. C'est un projet certes rentable pour la mairie mais ce n'était pas annoncé comme un objectif, et une architecture qui est extrêmement décevante au regard de ce qu'on peut voir ailleurs quand on a une ambition architecturale.

Monsieur le Maire : Quelques éléments de réponse. Madame THIBAUT, nous partageons votre sentiment mais le permis ayant été attaqué, la seule façon de régler cette question, vue par la direction du FAM, a été justement de diminuer la hauteur et de supprimer certains logements car c'était un équilibre entre le nombre de logements et le nombre de studios pour les personnes handicapées qui seraient accueillies à cet endroit-là ; en particulier un étage est entièrement réservé aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et il y a là avait une contrainte importante à la fois d'espace et d'agencement intérieur. La direction du FAM, elle aussi, aurait préféré pouvoir conserver, comme nous tous bien entendu, l'ensemble du projet. En ce qui concerne les ZAC, je suis toujours un peu étonné de la réflexion qui est donnée. Une ZAC se déroule sur 10 à 15 ans et celui qui est capable de faire des prévisions sur l'évolution de l'immobilier à si lointaine échéance, j'ai l'impression qu'il n'est pas encore né...

Deuxième aspect, la surface commerciale. Vous n'avez qu'à moitié raison car si l'on considère le secteur entre l'entrée de Notre Dame, et la rue de la Bièvre, autrefois il y avait des commerces, certes, mais ils étaient fermés. Vous n'étiez peut-être pas à cette époque-là à Bourg-la-Reine mais il y avait un petit restaurant qui n'a pas tenu longtemps, il a été repris par un autre restaurant qui n'a pas tenu longtemps non plus et puis il y avait une boutique qui était là, qui était toujours fermée et avait même servi pour le bureau d'un parti politique implanté à Bourg-la-Reine. Ce sont les seuls points qui ont été changés au motif que ces emplacements commerciaux étaient juste à l'entrée de Notre Dame et des bureaux qui se sont installés-là. Par ailleurs, vous devriez en tenir compte, la profondeur des magasins de la surface commerciale a très largement augmenté, grâce aux placettes notamment. Ainsi, au visuel vous avez le sentiment qu'il y a eu une perte d'espace commercial mais en réalité, ce n'est pas du tout comme ceci que cela se juge.

Ceci étant, nous en étions à l'approbation du compte-rendu financier annuel de la ZAC de la Bièvre, et je vous propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants 33

Pour : 26

Contre : 7 (M. LETTRON, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FORTIN, Mme THIBAUT, Mme GUENEE)

Abstention : 0

2. Approbation du bilan des acquisitions et cessions effectuées par la commune sur l'année 2015

Madame SPIERS présente le rapport

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que : " le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

En application de ce texte, ledit bilan retrace les opérations immobilières effectuées en 2015 par la Commune, soit elle-même, soit par l'intermédiaire d'une personne agissant dans le cadre d'une convention pour le compte de la ville, sur le territoire communal. Le présent document récapitule dans le tableau ci-annexé les différentes opérations d'acquisition et de cession immobilières effectuées sur l'exercice budgétaire 2015. Il ressort de ce bilan que huit acquisitions et deux cessions ont été réalisées en 2015 par la ville.

Au titre des acquisitions, la ville a acquis des terrains en vue de leur intégration dans le domaine public viaire (deux pans coupés au 24 rue Cécile Vallet, et au 21 avenue du Général Leclerc, la régularisation de la rue Sarrazine, le terrain au droit du 117 avenue du Général Leclerc par la mise en œuvre de la procédure de biens vacants et sans maître, une emprise du fond de l'impasse Ravon). Elle a acquis des biens de retour dans la ZAC du Centre-Ville, au 116 avenue du Général Leclerc, dans la ZAC du Petit Luxembourg, 62, boulevard du Maréchal Joffre, et dans la ZAC de la Bièvre, au 65 et au 73-79, avenue du Général Leclerc.

Au titre des cessions, la Ville a cédé au Conseil Général des Hauts-de-Seine l'assiette foncière du collège Evariste Galois, en application du code de l'éducation. Elle a aussi cédé un appartement (lot n°24) dépendant de l'ensemble immobilier du 94 avenue du Général Leclerc dont elle n'avait plus l'usage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions effectuées par la commune sur l'année 2015.

Monsieur le Maire : Merci. Interventions ? Il n'y en a pas, je propose que nous passions au vote.

Résultat du vote : Votants 33

UNANIMITE

Je remercie Madame SPIERS pour cette présentation des travaux et la parole est à Monsieur DONATH qui va nous parler des travaux de la commission développement durable, numérique et travaux.

1. Approbation du projet de convention d'occupation du domaine public (AOT - Autorisation d'Occupation Temporaire) entre l'opérateur Stop&Work et la commune de Bourg-la-Reine, pour la mise en œuvre sur le territoire d'un espace de travail collaboratif ou télécentre, implanté sur le site de l'ancienne bibliothèque

Monsieur DONATH présente le rapport

Une majorité des déplacements est constituée par les déplacements domicile travail. Or, certains salariés ont la possibilité, suivant leur métier, de faire du télétravail. Les gains sont multiples : économies de carburant ou de TC, diminution des impacts, gain de temps, qualité de vie, ...

Une des pistes d'actions étudiée dans le cadre du Plan d'actions pour l'énergie durable, voté en 2010, et visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, est le développement du télétravail.

C'est dans ce contexte que la Ville a étudié le projet d'implantation d'un espace de travail collaboratif, en partenariat avec un opérateur privé, la société Stop & Work, dont les actionnaires sont Regus, un des premiers fournisseurs d'espaces de bureaux, à rayonnement mondial, Orange, opérateur du numérique majeur et enfin, la Caisse des Dépôts. Le site retenu est l'ancienne bibliothèque municipale, idéalement située pour accueillir un projet de cette nature, à proximité de la gare RER de Bourg-la-Reine. Dans le cadre du développement de son activité, et de sa volonté de structurer à court terme un réseau de télécentres (ou espaces de travail collaboratifs) en Ile-de-France et plus largement sur le territoire national, la société Stop & Work a souhaité retenir ce site. De plus, un tel espace sera accessible aux jeunes entreprises, aux auto entrepreneurs, ...

Pour définir les conditions de mise à disposition, d'installation, d'exploitation et les montants de redevance, une convention d'occupation du domaine public, entre l'opérateur Stop&Work et la commune de Bourg-la-Reine, a été rédigée.

Les principaux points de cette convention sont les suivants.

Objet

La Ville autorise Stop&Work à occuper l'Ensemble Immobilier afin qu'il y installe et y exploite un espace de travail collaboratif, dont la description et la destination détaillées figurent respectivement en Annexes de la convention. La Convention n'a pas pour objet de confier à Stop&Work une mission de service public, ni de lui confier la réalisation de prestations, de travaux ou de services.

Nature de la convention

Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels. La Convention est soumise aux règles qui régissent les occupations privatives du domaine public. Elle est donc, par nature, personnelle, précaire et révocable dans les conditions déterminées.

Durée et entrée en vigueur

La convention entre en vigueur à compter de sa notification par la Ville à Stop&Work. Elle est conclue pour une durée de dix ans à compter de la date à laquelle l'Ensemble Immobilier sera mis à la disposition de Stop&Work. La date de mise à disposition est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Travaux et aménagements

Compte tenu de l'état de vétusté des locaux et afin de permettre leur reconversion, la Ville réalisera à ses frais les travaux de réhabilitation selon le programme de travaux défini. Stop&Work réalisera les travaux d'aménagements nécessaires à l'installation de l'espace de travail collaboratif. Les annexes précisent cette répartition. La base du montant prévisionnel des travaux de réhabilitation est évaluée à 800 000 € HT ; une option pour des travaux d'amélioration énergétique du bâtiment étant définie à 125 000 €HT.

Montant de la redevance

L'autorisation d'occupation du domaine public est consentie moyennant le paiement par Stop&Work à la Ville d'une redevance annuelle, à compter de la date de mise à disposition.

Le montant de la redevance est égal à :

*20 % du chiffre d'affaires total HT si celui-ci est inférieur à 630 000 €HT au titre de l'année considérée,
22 % du chiffre d'affaires total HT si celui-ci est supérieur à 630 000 €HT au titre de l'année considérée.*

Le montant de la redevance ne peut toutefois pas être inférieur à :

*12.000 euros HT la première année d'occupation ;
75.000 euros HT la deuxième année d'occupation ;
110.000 euros HT à compter de la troisième année d'occupation.
Elle ne pourra pas non plus excéder 160000 euros HT par an.*

L'ensemble des dispositions ci-dessus, ainsi que les assurances et garanties, les modalités de résiliation, de restitution des locaux, de cession, est détaillé dans la convention jointe.

Par ailleurs, la construction de bureaux, locaux commerciaux ou de stockage, situés en Île-de-France, est soumise à une taxe perçue à l'occasion de travaux de construction, reconstruction, rénovation, transformation ou agrandissement. Elle est due par les propriétaires, qu'ils soient particuliers, entreprises et organismes privés ou publics, d'un local imposable en pleine propriété, copropriété ou indivision, ou bien titulaires d'un droit réel sur un local imposable. A ce jour, les espaces de travail collaboratifs sont assimilés à des bureaux vis à vis de cette taxe.

À partir du 1^{er} janvier 2016, cette taxe (anciennement redevance) a été profondément remaniée par la loi de finances rectificative, les zones tarifaires et les tarifs ayant été révisés. La Ville de Bourg-la-Reine se situe dans la 1^{ère} circonscription de la région d'Île-de-France, comprenant Paris et les Hauts-de-Seine. Le montant de la taxe s'élève à 400 € / m² de construction. L'avis de mise en recouvrement est émis avant le 31 décembre de la 3^{ème} année qui suit la délivrance du permis de construire, le dépôt de la déclaration préalable, ou à défaut le début des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'occupation du domaine public (AOT - Autorisation d'Occupation Temporaire) entre l'opérateur Stop&Work et la commune de Bourg-la-Reine, pour la mise en œuvre sur le territoire d'un espace de travail collaboratif, implanté sur le site de l'ancienne Bibliothèque et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur Patrick DONATH, à signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que tous documents y afférents.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite faire des interventions ?

M. BONAZZI : Je commence et je ferai vite. C'est quand même une location à bon compte parce que si on fait le calcul des charges, investissements, parce qu'au cours des dix ans il y aura, en tant que propriétaire puisque la Ville reste propriétaire, des frais de maintenance qui sont à la charge du propriétaire et on arrive à 1 350 000 euros si on inclut le HQE qui incombe au propriétaire et étant donné mes convictions, même économiques, je pense qu'il est intéressant d'être dans le HQE. On est à 1 350 000 euros, si je ne dis pas de bêtises, et eux ils auront en dix ans à verser de 1 000 000 à 1 600 000 euros. En d'autres termes, on prend un risque d'investissement au profit d'une société privée, ce qui ne me paraît pas une très bonne idée même si globalement le projet, en tant que tel, je ne suis pas contre. J'ai déjà dit et je redis qu'on aurait aimé que ce projet-là s'inscrive dans une perspective plus large des différents projets de la Ville et là aussi, expliciter, argumenter et hiérarchiser.

M. HERTZ : Effectivement, comme ça a été dit, on voit qu'avec la taxe sur les bureaux, l'opération, d'un point de vue financier, commence à devenir plus coûteuse que rentable pour la Ville selon toutes probabilités. D'un point de vue général, personnellement je ne suis pas hostile au télétravail mais on est obligés de constater que le type de télétravail qui augmente le plus, c'est le télétravail à domicile, ce n'est pas le télétravail depuis ce genre de site. Certes, dans les grands groupes il y a une forte réticence à ce que les salariés fassent du télétravail depuis leurs propres habitations, parce qu'il y a des considérations légales en particulier, mais ceci dit c'est ce qui se développe. Rien ne garantit qu'un site de télétravail à Bourg-la-Reine atteindra le taux de remplissage, si j'ai bien compris, de

85 %, qui a été retenu par la société de services comme étant le gage d'une rentabilité de ses propres investissements. C'est le premier point.

Deuxièmement, les exemples qui nous sont cités d'autres sites de Stop&Work, sont des sites qui ont un intérêt beaucoup plus fort que Bourg-la-Reine sur le plan du télétravail. Je rappelle qu'il s'agit de villes qui sont à une soixantaine ou une cinquantaine de kilomètres de Paris, donc les transports sont beaucoup plus longs. Donc l'intérêt de ces sites est beaucoup plus fort et je sais qu'il y a des sociétés qui cherchent justement des relais du côté de Melun et de Fontainebleau. En revanche, des sociétés qui cherchent des relais du côté de Bourg-la-Reine je ne sais pas s'il y a en a beaucoup. Sachant qu'il y a quand même une offre de bureaux dans le secteur, à Antony, du côté de la Vache Noire ou à Bagneux, qui est relativement importante.

Enfin, sur la rénovation, vous nous avez dit que c'est une rénovation qui est à peu près bonne pour tout. J'aimerais avoir des renseignements plus précis parce qu'il y a un véritable maquis des normes, quand on parle de mise en conformité et il faut donc quand même préciser par rapport à quel ensemble de normes on met en conformité. Ce ne sont sûrement pas des conformités pour des salles de spectacle ou des hôtels car ce sont à chaque fois des normes différentes. J'aimerais bien savoir si les investissements que va faire la commune sont des investissements qui seront récupérables à l'issue du contrat.

Mme THIBAUT : Il y a plusieurs points qui me dérangent dans ce dossier. Je donnerai ma petite déclaration en partant, comme la première. Tout d'abord, j'aimerais connaître la raison pour laquelle ce point a été retiré de la commission Finances, alors que nous l'avons à l'ordre du jour de ce Conseil.

Ensuite sur le fond, sans être contre le développement de ce type d'espace qui permet de développer le télétravail réduisant ainsi les temps de trajet domicile-travail, favorisant ainsi la conciliation des temps de vie, je regrette qu'à nouveau nous n'ayons pas eu de réflexion en amont sur les différents projets possibles à cet emplacement. Monopoliser un espace public sur une ville où ils se font rares n'est pas anodin. La non-mise en concurrence semble être devenue de règle, en tous cas dans ce qui nous est présenté, non-mise en concurrence au niveau des projets ; non-mise en concurrence au niveau des opérateurs.

Enfin, deux points de la convention m'interrogent. Quitte à faire la part belle au privé, autant en tirer un maximum de bénéfices pour les Réginauburgiens. Or, le plafonnement de la redevance à 160 000 € qui est d'ailleurs peu supérieur au point bas de la redevance de la tranche concernée, puisque 22 % de 630 000 € donnent 139 000 €, favorise uniquement l'opérateur. De même, l'indexation basée sur l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE et non pas sur le coût du service peut générer des bénéfices substantiels dont la commune ne profitera pas. Je ne comprends pas ce qui explique cette générosité envers cette société privée.

M. LETTRON : Je vais faire un peu de redite par rapport à ce qu'ont dit mes prédécesseurs. Déjà, sur le fait que sur ce bâtiment, le choix qui nous est proposé n'a pas fait l'objet d'un grand débat avec plusieurs autres possibilités. Ça c'est dommageable. Maintenant, sur le télétravail, est-ce que c'est vraiment le rôle d'une commune de rentrer dans ce débat ? Ça se pose quand même parce qu'on peut se raconter ce qu'on veut mais le télétravail ce n'est pas 5 jours sur 5. Quand une entreprise autorise du télétravail, déjà il y a des conditions négociées, ce n'est pas tout le monde, c'est certains, dans certaines conditions, et bien souvent c'est une journée par semaine, rarement beaucoup plus. Je parle du télétravail dans des lieux qui n'appartiennent pas à la société mère. IBM avait, par exemple, à Antony des locaux IBM pour les salariés d'IBM. Donc là, les gens pouvaient y aller, c'était des locaux de l'entreprise, décentralisés. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Les gens n'allaient pas travailler à Courbevoie, quand ils sont allés à Courbevoie ils pouvaient travailler à Antony.

Et comme il a été dit tout à l'heure, les autres points de télétravail proposés par la même société se situent davantage sur la Francilienne, qu'après la A86 comme Bourg-la-Reine. Les options sont un peu différentes. Et puis, est-ce que c'est aux collectivités locales de rentrer là-dedans ? C'est un peu compliqué, pourquoi ? Parce qu'il y avait un schéma directeur Ile-de-France qui était censé répondre

à ces questions d'éloignement du domicile et du travail, schéma directeur qui a été voté il y a fort longtemps et où il était demandé, il était fortement incité à ce que les entreprises s'installent plutôt sur la partie est de l'Île-de-France, est et sud-est là où il y a le plus d'habitat et que les transports le matin sont plutôt dans le sens est-sud-est vers ouest-nord-ouest, on voit le trafic sur la A86, les flux on les a, ils sont connus. Et qu'est-ce qui s'est passé ? On a eu le secteur de la Défense qui a été sorti du schéma directeur d'Île-de-France, dans un vote intervenu je ne sais plus si c'était 24h ou 48h avant la présidentielle, et où des entreprises peuvent continuer à mettre leurs sièges sociaux et à imposer à leurs salariés d'aller travailler là-bas. Malgré les multiples lignes de transport, c'est toujours très difficile pour les salariés. Donc, leur permettre une journée par semaine au maximum de ne pas se taper 2 heures de transport pour aller au boulot, c'est quand même un peu scandaleux, je pense que ce n'est pas à nous de rentrer là-dedans. Parce qu'ils ont quand même 4 jours où ils se tapent des transports scandaleux. Et croire que donner une journée aux salariés c'est bien, moi je pense que quand on pense comme ça on n'est pas de gauche. Je pense que quand on parle de ce qu'on ne connaît pas, on ferait mieux de se taire et je pense que fondamentalement il vaut mieux inciter les entreprises à mettre les sièges sociaux plus près des zones où le salarié habite que de mettre un pansement sur une jambe de bois. Je trouve ça assez scandaleux. Je pense que ce n'est pas à la collectivité locale, à la mairie de Bourg-la-Reine de résoudre ces problèmes-là parce qu'on permet au patronat de toujours mettre les sièges sociaux là où ça l'intéresse et en réalité la TP c'est la Défense qui l'a, ce n'est pas Bourg-la-Reine, des sièges des entreprises. Il vaudrait mieux que les entreprises ne s'installent pas à la Défense et s'installent à Bourg-la-Reine plutôt que de monter des trucs de télétravail. Ça serait beaucoup plus rentable pour la Ville.

L'autre chose, c'est l'étude d'impact de l'installation rue Le Bouvier, on ne l'a pas. Moi j'ai tendance à penser que ça va créer quelques afflux d'automobiles une fois que le centre sera installé et ça on n'a pas l'étude d'impact.

Maintenant, si ce lieu devenait plutôt un lieu pour des start-up, c'est-à-dire pour des gens qui sont dans l'initiative mais qui n'ont pas les moyens d'avoir des bureaux toute l'année et qui pourraient louer 2 jours par semaine, parce que les 3 autres jours ils sont en prospection chez des clients, ou en train de faire des démarches pour avoir des subventions, ou travaillent chez eux et ça leur permet d'avoir une journée ou deux pour recevoir des gens etc., ça, ça me paraît un peu plus intéressant pour le tissu économique. Parce que je pense qu'il faut favoriser la création d'entreprises.

Une fois que j'ai dit tout ça, pour ma part, je voterai contre ce projet. Non pas parce que la possibilité qu'il y ait des entrepreneurs qui y aillent ne me convient pas mais parce que l'ensemble du déroulé du dossier ne me convient pas et je manifeste mon mécontentement de cette façon-là. Au même titre que je voudrais en profiter, ce qui me met très en colère, et même avec des projets sur lesquels je suis d'accord et c'est ça qui m'énerve. Par exemple, prenons le projet du square Carnot, alors que je suis d'accord sur ce qui nous est présenté, on n'a même pas fini de lire les papiers que la grue est déjà dans le square ! C'est-à-dire que, à la limite on aurait voté contre, les bulldozers ils étaient déjà là. Ce n'est pas possible, les entreprises on ne les a pas convoquées le lendemain de la commission ! Les mecs, ils ont autre chose à faire que d'attendre les ordres de travail de Bourg-la-Reine. Tout était déjà ficelé, alors ça tombe bien qu'on soit d'accord mais en supposant qu'on ait réussi à convaincre la mairie, le maire-adjoint, etc., que ce n'était pas bien, on défonçait le square alors qu'on n'était plus d'accord parce qu'on avait déjà signé les commandes de travaux ! Vous voyez, mon mécontentement il est plutôt là-dessus, parce que finalement il est possible que ce projet fonctionne, excepté le fait du télétravail pour les salariés, parce que les études patronales qui disent que les salariés sont contents de leur patron et du télétravail, il y a 15 000 cabinets qui se font payer par le MEDEF et qui vont vous vendre ça. Tout ça pour vous dire que les études qui disent que les salariés sont heureux, c'est bon. Mais leur Stop machin, si je traduis en français, c'est stop au travail. Ça je veux bien qu'on arrête le travail et qu'on soit payé ! Mais si tout ça pouvait être francisé un peu, ce serait bien.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON, je crois qu'on a bien compris votre intervention. Pour ce qui est du square Carnot, il y aura une communication en fin de réunion à ce sujet pour que vous

comprenez pourquoi une grue est arrivée plus tôt que prévu.

Mme GUENEE : Je n'avais pas levé la main en première intention mais si Monsieur THELLIEZ me laisse la parole ... Merci, je vais être rapide. Moi, c'est un projet, quand je l'ai su j'avais dit que je n'étais pas pour la Médiathèque mais puisque ce local devait être utilisé, il restait au sein de la mairie, j'avais beaucoup d'arguments pour me réjouir de ce projet. Je le trouve toujours intéressant. Je pense que, d'après ce que j'ai compris, c'est aussi ouvert à des autoentrepreneurs, donc ce n'est pas forcément des salariés qui viendront si j'ai bien compris.

Je vais dans le sens de mes collègues puisque, apparemment, c'est comme souvent mais je ne pouvais pas le savoir, c'est arrivé sans beaucoup de concertation, même si moi je suis plutôt favorable pour des essais dans ce sens. En revanche, je voulais intervenir parce que je suis assez d'accord avec ce qu'ont dit mes collègues, c'est-à-dire sur le côté rentable quand même de l'opération pour la mairie. On s'est posé la question par rapport aux travaux de la part obligatoire, c'est-à-dire une fois qu'ils sont partis, la mairie garderait le bénéfice de ces travaux et la part qui serait vraiment dans l'intérêt du fonctionnement de l'entreprise, et si ça ne marchait pas, parce que c'est vrai qu'il peut y avoir un risque, les arguments qu'on a entendus sont à prendre en considération, mais ce n'est pas pour ça que je ne pense pas qu'il ne faut pas tenter malgré tout, mais il faut essayer de le tenter de manière à ce que ce soit à moindre frais, que la mairie y laisse le moins de plumes si jamais il y avait un souci. Vous répondrez pour savoir si les travaux effectivement sont des travaux nécessaires et qui seront toujours utiles par la suite, et puis est-ce qu'il n'y a pas un moyen de renégocier, parce que c'est vrai que quand on voit les frais investis sur 10 ans et les loyers payés, ça devient un peu serré. Et je voulais savoir, est-ce que la taxe sur les bureaux, si j'ai bien compris, ce n'est pas trop de mon domaine, c'est le propriétaire qui la paie ? Si j'ai bien compris, c'est une charge pour la mairie, et est-ce que c'est la loi qui impose que ce soit le propriétaire qui la paie ou est-ce que c'est quelque chose qui peut se négocier avec le locataire ? Est-ce que certains locataires, dans certaines circonstances, paient la charge de la taxe d'habitation ? Je pense qu'il y aurait vraiment à reprendre le calcul, ou si vous l'avez fait on aimerait bien avoir plus de détails sur le bénéfice vraiment que la mairie tirera de cette opération.

M. THELLIEZ : Tout d'abord, pour faire plaisir à Monsieur BEAUFILS, en ce qui concerne le site que l'on peut appeler « espace de télétravail », « centre de travail collectif », « télécentre » et j'en passe encore certainement, j'ai deux questions et une observation.

En ce qui concerne le premier questionnement, est-ce qu'une estimation à ce stade est faite de ce que représenteraient pour la municipalité les travaux de réhabilitation ?

Deuxièmement, pourquoi limiter le plafonnement dans la convention, des ressources de la commune à 150 000 € alors que, parallèlement, celles de l'opérateur ne sont pas plafonnées ? C'est-à-dire que nous, on se limite à 150 000 € alors que peuvent continuer à croître, parallèlement, celles de l'opérateur. Je ne comprends pas pourquoi on s'autolimité.

L'observation : effectivement il n'est pas démontré, et on peut même s'interroger sur le fait qu'à moyen ou à long terme il s'avère que nous ne soyons pas financièrement gagnants dans l'opération.

M. EL GHARIB : Ma question est très rapide et je pense qu'elle va se recouper un peu avec les autres questions. Est-ce qu'on connaît un peu l'espérance de réussite des centres que Stop&Work a déjà réalisés en termes de chiffre d'affaires ? Et le deuxième point, je pense qu'il peut être aussi rassurant par rapport à l'engagement de l'opérateur, ce sont les investissements que, lui, il va mettre sur la table : est-ce qu'il est possible de les connaître de telle façon à comprendre davantage jusqu'où l'opérateur est engagé avec nous ?

M. NICOLAS : J'ai déjà rappelé que ce projet répondait à des engagements que nous avons pris. Il permet également, et Monsieur LETTRON l'a déjà signalé, de se souvenir des jeunes créateurs d'entreprise qui pourraient bénéficier de cet espace pour développer leur projet à moindre coût. Ils pourraient également en profiter pour rencontrer dans cet espace des clients potentiels dans un cadre

professionnel. Ce projet sert aussi de pépinière pour des jeunes entreprises et, contrairement à ce que Monsieur LETTRON a dit sur le schéma directeur d'Ile-de-France qui devrait prévoir des entreprises au pied des logements des habitants d'Ile-de-France, je tiens à signaler que la population en Ile-de-France évolue énormément, que notamment les jeunes couples qui s'installent à Bourg-la-Reine ou dans d'autres villes ce sont souvent des couples qui ne travaillent pas du tout au même endroit. A titre personnel, avec mon épouse, on travaille à deux lieux opposés de Bourg-la-Reine au niveau de l'Ile-de-France et on a chacun une heure de trajet, mais dans l'autre sens. Donc rapprocher mon entreprise, ça ne correspondrait pas aux besoins de chacun et il y aurait forcément un des membres du couple qui serait perdant. Et les jeunes couples qui s'installent aujourd'hui sur Bourg-la-Reine sont généralement dans ce cas-là : cet espace de télétravail peut leur permettre justement d'améliorer la conciliation vie professionnelle et vie familiale. C'est pour ça que de nombreuses entreprises, aujourd'hui, développent des accords pour favoriser le télétravail sur 1, 2 ou 3 jours et on voit ce développement assez important aujourd'hui en Ile-de-France.

M. BEAUFILS : Alors moi tout à l'heure quand j'ai levé la main, je voulais commencer mon intervention par « je suis déçu ». Et puis finalement, je dis « je suis scandalisé ». Je suis scandalisé pour deux raisons. La première c'est qu'on a eu un débat où, finalement, la seule bonne idée est venue de Monsieur LETTRON, dans le fait qu'on n'a pas de typologie cible des sociétés ou des gens qui peuvent venir dans l'établissement futur. Et la venue de pépinières ou de petits entrepreneurs est une excellente idée et là-dessus, on vous en remercie grandement.

La seconde raison, c'est que nous avons pris du temps pour organiser deux visites sur place à Fontainebleau pour partager et, découvrir. Mais personne de l'opposition n'est venu ! Pardon, Jean-Pierre LETTRON était inscrit. (*J'ai eu un empêchement*) Mais tu t'étais excusé.

Monsieur le Maire : Pas de procès d'intention.

M. BEAUFILS : Non, mais personne n'est venu.

Monsieur le Maire : Pas de procès d'intention ; c'est vrai, tout le monde était invité et, au résultat personne n'est venu.

M. BEAUFILS : Et le second point, c'est que lors des débats et des échanges que nous avons eus dans la commission, par trois fois, à la fin on a entendu « sur le principe pourquoi pas et finalement on va s'abstenir » et ce soir, j'entends « on est contre ». Je ne comprends pas.

M. RUPP : Je voudrais intervenir sur deux points. Tout d'abord, donner mon sentiment sur la notion de retour sur investissement qui a été évoquée à plusieurs reprises, mais surtout, pour dire tout le bien que je pense de ce dossier, en particulier les apports pour nos habitants de Bourg-la-Reine.

Tout d'abord, sur la notion de retour sur investissement, rappelons que notre bâtiment actuel est particulièrement vétuste, qu'il n'est plus aux normes et que de toutes les façons, quelle que soit l'occupation qu'on aurait voulu envisager, il aurait fallu faire sûrement ces 800 000 € d'investissement. Il faut rappeler que ces travaux sont largement couverts par le projet financier qui prévoit de l'ordre de 1 150 000 € de loyers sur la période, et je rappelle tout de même que nous avons déposé des dossiers de demandes de subvention à la Communauté d'Agglomération - j'espère que c'est le Territoire qui répondra -, au Conseil Départemental, et nous attendons sa réponse, et qu'un dossier sera redéposé au Conseil Régional. Je dis bien redéposé car nous en avons déposé un l'année dernière mais le Conseil Régional n'a pas retenu notre dossier en raison de l'abondance des dossiers reçus. Espérons qu'en 2016 il retiendra notre dossier. C'est aussi à la lumière de tous ces financements qu'il faudra juger le retour financier exact pour la collectivité.

Il me semble aussi que lorsque l'on parle de la rentabilité d'un projet, et qu'on parle d'un bien à rénover, on ne doit pas uniquement envisager l'investissement que l'on va faire pour le remettre aux normes mais qu'on doit au global regarder quelles sont les recettes des loyers qu'on va avoir annuellement ou sur la période, par rapport à la valeur d'un bien. La rentabilité d'un projet, c'est que vaut mon bien, que me rapporte-t-il ? Or, on peut estimer qu'à Bourg-la-Reine un prix moyen de vente

de bureau se situerait autour de 3 500 € du m², ce qui donne une valeur estimative pour notre ancienne bibliothèque de 950 m² de 3 300 000 €. Si l'on compare cela à un loyer annuel estimé autour de 120 000 €, cela représente tout de même 3,4 % de rentabilité, ce qui n'est pas négligeable. Mais je le dis comme je le pense, la Ville n'a pas pour vocation de se comporter comme un investisseur immobilier. Nous, nous ne recherchons pas la rentabilité et le profit maximum. Nous poursuivons un but d'intérêt général qui est par ce dossier, de développer l'emploi sur la Ville, de soutenir l'activité économique et de répondre aux besoins de nos concitoyens en matière d'emploi de proximité.

Reprenons ces objectifs. Tout d'abord, notre télécentre va principalement accueillir des entreprises, des start-up, des autoentrepreneurs, des entreprises individuelles, des TPE qui ne trouvent pas actuellement sur le marché de Bourg-la-Reine des petites surfaces à louer et qui également ne veulent surtout pas s'engager sur la signature d'un bail commercial qui les engage sur 9 ans. Elles attendent ce type de structure pour pouvoir créer leur entreprise ou la développer si elle existe déjà actuellement. C'est une très forte demande. Je vous le dis parce que, en ma qualité de maire-adjoint, j'ai reçu un certain nombre de jeunes entrepreneurs sur la Ville qui me demandaient « mais est-ce que je pourrais trouver ce type de local », j'ai dit « je suis désolé, ça n'existe pas » et quand je leur parlais de notre projet télécentre ils nous disaient « mais qu'attendez-vous pour le réaliser ? ». Il y a une forte attente.

Lors de la visite de Fontainebleau, cela a été extrêmement instructif. J'ai été étonné de constater qu'à Fontainebleau, les ¾ de l'occupation, sont le fait de jeunes entrepreneurs ou d'entreprises créées récemment. Je pense qu'il en ira sûrement de même à Bourg-la-Reine où on aura une majorité d'autoentreprises et de petites entreprises. Car je vous le répète, ces entreprises aussi pourront trouver dans ce type de locaux, la possibilité de domicilier leur entreprise. Je pense que les télécentres sont aussi des pépinières d'entreprises tournées vers les services et ce sera le cas pour notre télécentre de Bourg-la-Reine. Les entrepreneurs pourront travailler ensemble, comme le soulignait Patrick DONATH, en s'apportant toutes les synergies et les conseils nécessaires pour développer leur jeune entreprise.

L'autre occupation, naturellement, sera le fait de télétravailleurs, notamment et principalement Réginauburgiens, qui pourront travailler sur place au lieu de se rendre dans leur entreprise. Aujourd'hui, il y a un très gros marché potentiel pour le télétravail. Patrick DONATH nous parlait d'un chiffre de 8 %. J'ai trouvé un chiffre de l'OCDE qui disait qu'en France, 10 % actuellement des salariés peuvent bénéficier du télétravail. On en a 27 % aux Pays-Bas, au Danemark on est à 25 %, aux États-Unis on est à 22 %. Il y a donc un potentiel énorme pour développer le télétravail. C'est donc un nouveau service, et important service que nous allons apporter à nos concitoyens en leur offrant la possibilité de travailler sur place. Tout à l'heure, Patrick DONATH nous disait qu'on pouvait gagner 1h10 sur les transports par jour. Mais bien entendu qu'on peut gagner ce temps-là pour les gens qui pourront bénéficier du télétravail à Bourg-la-Reine. Mais ces gens-là, ils vont pouvoir se consacrer, ces 1h10 ils vont pouvoir les consacrer pour eux-mêmes. C'est considérable comme gain de temps pour améliorer sa vie personnelle.

Je voudrais aussi montrer certains avantages au niveau du développement durable. Toujours pour reprendre l'étude de la CDC citée tout à l'heure, avec l'Ecole Normale supérieure de Cachan, faite sur les 300 télécentres qui sont projetés à l'horizon 2025 pour la région parisienne, ils devraient permettre d'éviter 78 000 déplacements quotidiens et économiser 34 000 tonnes de CO₂ par an, soit 0,5 tonne par poste de travail. L'ADEME a également chiffré que la dépense énergétique d'un employé de bureau est trois fois inférieure dans un télécentre que par rapport à des bureaux traditionnels. Notre télécentre aura 3 employés. Ce sont 3 emplois créés. Toujours cette étude de la Caisse des Dépôts montre que ces télécentres vont générer à côté 9 emplois supplémentaires, permettre 56 000 € de dépenses supplémentaires déplacées vers nos villes et également 50 000 € de recettes fiscales supplémentaires. Je terminerai mon propos en synthétisant les atouts des télécentres : une amélioration des conditions de travail de nos habitants ; une meilleure articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle ; une aide à la création d'entreprises et la vie de jeunes entrepreneurs à Bourg-la-Reine ; enfin une contribution à la conversion écologique et sociale.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Une dernière conclusion, Monsieur Donath ?

M. DONATH : Merci beaucoup pour avoir développé tous ces aspects que je crois tout à fait pertinents. J'ajouterai peut-être quelques points techniques par rapport aux questions qui ont été posées.

Je rappelle que vous avez parlé de rentabilité, Monsieur BONAZZI, mais n'oubliez pas qu'au bout de 10 ans, le bâtiment réhabilité existera encore. Vous savez que ce type de réhabilitation a un amortissement de l'ordre de 20 ans, qu'on a un AOT qui nous permet de sortir tous les ans. Cela signifie que ces bureaux, par exemple, si les services en avaient besoin, ça ne ferait certainement pas plaisir à Stop&Work mais on pourrait théoriquement les récupérer au bout d'un an. Ça, c'est un premier aspect.

Pour répondre à Monsieur HERTZ, quand il disait que le télétravail c'est surtout à domicile, j'ai dit oui, à 75 %. Mais tout le monde ne peut pas travailler à domicile. Souvent, des personnes qui habitent malheureusement dans des appartements exigus avec des enfants ne peuvent pas se permettre du télétravail. Ça a été largement dit effectivement aussi que c'était ouvert aux jeunes entreprises ou aux autoentrepreneurs. Et n'oublions pas que c'est un espace de rencontres également.

Sur la localisation, vous parlez de la grande couronne de Paris. Il se trouve que hier soir j'étais avec le maire de Malakoff qui me parlait de son télécentre, qui est autre chose, qui a été construit dans une surface de 400 m². Aujourd'hui, elle ne sait plus quoi faire parce qu'il est occupé à 100 % tous les jours et elle envisage d'en construire un deuxième très rapidement. Malakoff, comme vous savez, est plus proche de Paris que Bourg-la-Reine.

En matière de normes, les normes qu'on va respecter sont des normes ERP.

Ensuite, pourquoi ce point a été retiré de la commission Finances ? Tout simplement, parce que je ne pouvais pas être présent à la commission Finances pour répondre à certaines questions très précises et Monsieur LOREC a donc préféré le retirer de l'ordre du jour.

Ensuite, concernant la mise en concurrence, des télécentres existent souvent sous forme associative, mais nous avons souhaité nous appuyer sur un grand groupe bénéficiant d'un réseau national et international.

Concernant la rentabilité pour la mairie, je suis un peu surpris par ces termes qui ont été employés plusieurs fois. Je crois qu'une mairie n'est pas une société commerciale et que nous avons vocation, avant tout, à améliorer la vie des habitants.

Pour la taxe, il s'agit d'une taxe sur la construction des bureaux qui n'est payable qu'une fois par le propriétaire. Bien évidemment Stop&Work paiera la taxe d'habitation et la taxe sur les bureaux qui sont annuelles.

Je terminerai en disant oui, ce projet n'est pas sans risques. Mais quel projet est sans risques ? Et vous savez tous je pense, la régression de l'économie en France est liée à la politique de non encouragement, et voire de découragement de tout risque. Je suis convaincu que tant qu'on encouragera un nivellement par le bas, un égalitarisme forcené, la France ne progressera pas et continuera à se transformer en pays de chômeurs ! Voilà pour ma conclusion.

Monsieur le Maire : Merci de cette conclusion. Si vous me permettez, il y a une question à laquelle on n'a pas répondu, c'est celle de la rentabilité rapide des locaux de télétravail. Nous avons la chance, dans le public, d'avoir Monsieur FALGAS qui est le directeur de Stop&Work. Je lui demanderai, s'il veut bien venir ici nous présenter comment les centres qu'il assure, Fontainebleau en particulier ou peut-être un autre, s'est effectuée la montée en régime, quel type d'entreprise vous avez accueilli dans différents types de vos activités, pour répondre à une question qui avait été posée tout à l'heure. Monsieur FARJAS vous avez la parole.

M. FALGAS : Nous avons en effet ouvert notre premier télécentre à Fontainebleau il y a maintenant un an et demi, c'était le 1^{er} octobre 2014. On a maintenant un an et demi de recul. Le centre a démarré à zéro, le jour où on a ouvert on n'avait évidemment pas de clients.

Aujourd'hui, nous sommes très exactement à 87 % sur le mois de décembre, avec une montée en puissance régulière pendant 12 mois. Aujourd'hui, le centre est plein puisque, au-delà des 87 % de contrats résidents, on accueille beaucoup d'autres types d'usagers, des usagers beaucoup plus flexibles ou beaucoup plus court terme, beaucoup de travailleurs qui viennent une journée par mois, d'autres qui viennent 5 ou 10 minutes, ou des salles de réunion qui sont remplies et que l'on ne décompte pas dans notre calcul, et qui font qu'au final on a un véritable lieu de vie, un lieu d'échanges, un lieu collaboratif et un lieu de souplesse. On s'adresse à des clients très divers, des clients nomades qui restent chez nous quelques dizaines de minutes par jour, ça c'est notre offre à 32 € qui vous donne un accès illimité au business lounge. On a des start-up qui démarrent, qui veulent une petite surface, elles ne peuvent pas se permettre de prendre de grandes surfaces et surtout ne souhaitent pas, comme le disait Monsieur RUPP, s'engager sur des baux rigides et contraignants en 3-6-9. Chez nous, le minimum d'engagement c'est un mois, donc ce n'est pas un engagement, et on peut être sur des surfaces de 6-8-10-15-20 m², on offre cette souplesse au client. Et j'insisterai pour finir sur cette notion de lieu collaboratif qui est très intéressante.

Au démarrage, on était d'abord sur une offre immobilière, nos clients venaient parce qu'ils avaient besoin d'une petite surface flexible et au bout d'un an on se rend compte que nos clients – on en a 220 à Fontainebleau, et Fontainebleau en termes de zone économique ou zone de chalandise c'est beaucoup plus petit que ce qu'on a aujourd'hui à Bourg-la-Reine, dans le sud des Hauts-de-Seine –.

Aujourd'hui, les clients viennent chez nous et restent chez nous parce que ça accélère et ça facilite leur business. Il y a un côté convivial, c'est sympathique, et vous l'avez évoqué, le télétravail à domicile ce n'est pas idéal et parfois quand on est tout seul toute la journée, quel que soit son environnement, ce n'est souvent pas idéal, nos clients viennent pour trouver ce lien social, ça c'est une motivation, et d'autres start-up viennent pour faciliter leur business et développer leur business.

Juste un chiffre, pendant un an à Fontainebleau, sur nos clients résidents, c'est un centre qui fait à peu près la taille de celui de Bourg-la-Reine demain, aux alentours de 1 000 m², nos clients ont fait 400 000 € de chiffre d'affaires entre eux. Personne ne l'imaginait au démarrage. Certes ces 400 000 € ne sont pas apparus comme par magie, c'est évidemment du chiffre d'affaires qui pour partie aurait été généré autrement. Mais ce chiffre d'affaires a émergé et derrière ça a été fait beaucoup plus facilement et beaucoup plus simplement, c'est ce que nous disent nos clients. C'est aussi sur ce type d'offres que l'on s'oriente.

Les travaux, aujourd'hui, pour vous donner un chiffre puisque c'était une des questions qui a été évoquée, ce sont des points qui ont été travaillés en toute transparence avec Monsieur RUPP et Monsieur DONATH dans nos discussions. On va investir 189 000 €, alors je ne suis pas à 1 000 € près, c'est le budget qu'on a monté. Ces 189 000 € sont du mobilier et ce sont des infrastructures IT. On a quasiment 80 000 € d'investissement dans des bornes wifi, dans le fibrage de notre centre, dans des serveurs de qualité professionnelle et on investit aussi évidemment dans toute la décoration et dans tout le concept que l'on va mettre en œuvre, les systèmes de sécurité également pour sécuriser les accès. Je vous rassure, ce n'est pas le genre d'investissement que l'on emporte en une nuit, si cela peut vous rassurer. Et puis un autre point sur ce sujet-là, c'est comme Monsieur DONATH l'a présenté, mes actionnaires sont des groupes de renom, que ce soit REGUS, Orange ou la Caisse des Dépôts et Consignations, et je vous rassure, en aucun cas mes actionnaires n'autoriseraient bien évidemment ce genre de décisions.

Monsieur le Maire : Rapidement, Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Rapidement, comme d'habitude vous savez bien ! Pour préciser ma pensée, parce qu'il y en a qui sont scandalisés, moi je suis ulcéré des fois ! Ulcéré ! Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a la notion du concept en lui-même. Et je ne sais pas, mais quand on fera le bilan peut-être qu'on

s'apercevra que ça correspond à des besoins plus proches de la création d'entreprise, plus proches du nomade, vous avez parlé des travailleurs nomades qui passent on va dire 10 minutes, un quart d'heure, à faire un compte-rendu d'activité, des commerciaux par exemple, etc. Ça, vous en avez parlé. Je fais le clown souvent, ici on me prend pour un débile profond, une espèce d'ouvriériste à 2 balles qui n'a pas les diplômes de ceux qui en étalent en permanence mais enfin je sais à peu près de quoi je parle. Et je sais que ce genre de choses existe, je sais que les stations TOTAL mettent du wifi exprès pour attirer un peu les gens. Je sais qu'il y a des besoins de cette nature. Je pense que des fois il n'y a pas besoin de vendre, au-delà de ce qui est nécessaire, un concept. Quand Monsieur RUPP nous parle des économies de CO2, là je rêve quoi ! Vous n'avez pas besoin de ça pour dire que le projet est bon, vous n'avez pas besoin de ça ! Parce que ça, c'est démagogique ! Je vais vous dire pourquoi c'est démagogique. Parce que quand les gens sont obligés d'aller faire du télétravail une journée par semaine dans le meilleur des cas, c'est parce que les 4 autres jours ils ont des déplacements scandaleux ! Alors que s'ils avaient l'entreprise plus proche de chez eux, il n'y aurait pas besoin de dire qu'on a gagné sur la journée. On n'a pas besoin d'aller au-delà de ça.

Ce que je veux simplement dire, c'est que mon vote à moi n'est pas sur la nature du projet, il est sur le fait que je n'ai pas eu la possibilité de dire que j'aurais préféré par exemple qu'on fasse un foyer pour les personnes âgées ou pour les personnes jeunes. C'est ça que je soulève sur mon truc. Alors pour ne pas que Monsieur BEAUFILS dorme mal, je vais peut-être m'abstenir plutôt que de voter contre, dans un souci d'apaisement.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON je vous remercie et je vais vous donner maintenant trois arguments pour voter pour. Vous avez déjà franchi le Rubicon, maintenant vous allez franchir le Tibre.

Premier élément : je suis toujours stupéfait, en positif, quand je vais à la médiathèque et que je découvre que beaucoup d'étudiants sont là à travailler avec leur ordinateur parce qu'ils n'ont pas les possibilités chez eux de trouver le calme professionnel pour pouvoir travailler. On le voit dès les plus jeunes, nos étudiants, parfois des lycéens, s'habituent à ce type de travail. Donc j'envisage très bien que quand ils seront des professionnels, ils continueront naturellement à aller dans ces centres pour pouvoir travailler proches de chez eux.

Le deuxième point. Vous savez que par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvres j'allais très régulièrement à l'incubateur de l'Ecole Centrale pour suivre tous les groupes de ces jeunes qui travaillaient sur des projets industriels ou de start-up. C'est particulièrement intéressant mais ils étaient bloqués ensuite pour venir à Bourg-la-Reine dans la mesure où il n'y avait de locations de bureaux qui pouvaient leur permettre un développement progressif, c'est-à-dire sans engagement, de mois à mois, comme vous le disiez tout à l'heure, car ensuite ils ne savaient pas du tout le développement de leur chiffre d'affaires.

Le troisième, c'est une synthèse rapide, c'est de dire que le projet que l'on vous propose aujourd'hui n'est pas qu'un projet économique, bien évidemment : c'est un art de vie différent et nous nous préparons à offrir un service complémentaire aux personnes de Bourg-la-Reine qui le souhaitent. J'ai entendu qu'un certain nombre de jeunes ménages étaient plus familiers avec ce type d'organisation du travail ou ce type de gestion du travail, mais je crois qu'il peut intéresser vraiment une partie importante de la population. Je demande à Monsieur FALGAS de bien vouloir rejoindre l'espace du public. Merci de votre intervention et de votre communication. Je passe au vote.

Résultat du vote : Votants 33

Pour : 28

Contre : 3 (M. HERTZ, Mme THIBAUT, M. FORTIN)

Abstention : 2 (Mme MAURICE, M. LETTRON)

2. Approbation des transactions valant décompte général et définitif des marchés de Travaux de la médiathèque entre la ville et les entreprises attributaires des lots 2, 3, 4, 5, 7, 8, 13, 14, 15

Monsieur DONATH présente le rapport

Par délibération en date du 2 juin 2010, le conseil municipal a approuvé le Programme architectural de la médiathèque de Bourg-la-Reine implantée 10 boulevard Carnot – 4 rue Le Bouvier ainsi que le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour sa construction et la réalisation d'une mission de base avec visa et OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) relative à cette opération.

Par délibération du conseil municipal en date du 16 février 2011, l'équipe de maîtres d'œuvres, a été désignée après un concours. Elle est constituée du bureau d'architecture Pascale GUEDOT ARCHITECTE, du BET STRUCTURE BATISERF, du BET fluides ALTO, du BET Acoustique AYDA, du BET économiste FORGUE.

L'Avant Projet Sommaire (APS) de cette opération a été approuvé par délibération du conseil municipal du 28 avril 2011, fixant un coût prévisionnel des travaux de 5 936 893 € HT (valeur septembre 2010), hors coût du mobilier fixe et mobile et hors option aménagement des trottoirs Boulevard Carnot et rue le Bouvier dans le prolongement du parvis.

L'Avant Projet Détaillé (APD) de cette opération a été approuvé par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2012, fixant un coût prévisionnel des travaux à 6 073 130 € HT (valeur septembre 2010) hors coût du mobilier fixe et mobile (273 670 € HT), hors option VRD pour l'aménagement des trottoirs Boulevard Carnot et rue le Bouvier dans le prolongement du parvis pour un montant de (174 364 € HT).

Le dossier PRO – DCE (Projet - Dossier de Consultation des Entreprises) a été approuvé par délibération du conseil municipal du 9 mai 2012, fixant un coût prévisionnel des travaux de 6.347.102 € HT (valeur septembre 2010), hors coût du mobilier fixe et mobile (273 670 € HT), hors option VRD pour l'aménagement des trottoirs boulevard Carnot et rue le Bouvier dans le prolongement du parvis (174 364 € HT). Lors de ce conseil municipal, il a été donné à Monsieur le Maire autorisation à lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert Européen par lots séparés, à signer les marchés y afférents avec les entreprises ou groupement d'entreprises qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres au terme de la consultation, à prendre si nécessaire une décision de poursuivre les travaux.

Les Commissions d'Appel d'Offres des 03 et 20 septembre 2012 ont attribué les 18 marchés en lots séparés pour un montant global de : 7 018 685,71€HT. Les Ordres de Services (OS) n°1 donnant instruction aux entreprises titulaires des lots 01 à 18 de démarrer l'exécution de leurs marchés de travaux ont été notifiés le 24 octobre 2012. Le conseil municipal du 15 avril 2015 a approuvé les avenants n°1 aux 16 marchés, pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, relatifs à la régularisation des ordres de service liés à des travaux complémentaires, notifiés à la demande de la maîtrise d'ouvrage par la maîtrise d'œuvre aux entreprises, pour un montant total de 144 375,28 € HT.

Après réception des travaux fin 2014, un projet de décompte final pour chacun des lots a été établi par les entreprises titulaires et a été remis au maître d'œuvre. Le maître d'œuvre a rectifié ces projets de décompte final établis par les entreprises et la ville l'a notifié dans son Décompte Général en:

- rejetant la partie réclamatrice à l'exception de quelques demandes complémentaires approuvées par le conseil municipal du 1er juillet 2015 dans le cadre de l'avenant n°2 à 6 marchés, pour les lots 4, 5, 6, 13, 15, 16, pour un montant total de 12 993,51 € HT.

- appliquant des pénalités aux entreprises titulaires des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 14, 15, responsables du retard de chantier, approuvées par le conseil municipal du 1er juillet 2015

*Ces entreprises titulaires ont cependant, par la suite, contesté ces décomptes généraux ainsi notifiés car elles estimaient globalement le montant de leur réclamation à: **749 108,34 €HT***

A titre comparatif et pour information, dans leur Décompte Général les entreprises titulaires des marchés de la Médiathèques se sont vu attribués:

- des pénalités de retard pour un montant global de 121k€HT,*
- des pénalités diverses pour un montant global de 34k€HT,*
- et des retenues pour un montant global de 31 k€TTC,*

La Ville a en premier lieu rejeté cette réclamation, puis les entreprises des lots 2, 3, 4, 5, 7, 8, 13, 14, 15 et la

Ville se sont rapprochées afin de rechercher un accord amiable. Ils ont entrepris des négociations qui ont permis d'aboutir à un accord portant sur une indemnisation globale et forfaitaire des entreprises pour un montant de **186 960,62 €HT**, intérêts moratoires et révisions des prix compris, qui se décompose comme suit:

Lot	Entreprise	TRANSACTIONS ville/entreprises
1	LBC	
2	ERTCM	28 071,68
3	SMAC	20 631,52
4	FIC	21 143,70
5	DBPM	41 997,56
6	SAM+	
7	BONNARDEL	10 369,15
8	DBS	6 666,67
9	TROUVE LECLAIRE	
10	GIACALONE	
11	CDI	
12	KONE	
13	BALAS - PB	4 537,64
14	BALAS - CVC-D	28 720,58
15	BALAS - ELEC	24 822,13
16	ATV	
17	BOTANICA	
18	VALBOIS	
TOTAUX en €HT		186 960,62

On peut donc noter que les montants alloués au titre des réclamations sont quasiment absorbés par les pénalités et retenues appliquées aux entreprises,

Les présentes transactions ont pour objet :

- le règlement global et définitif des comptes entre le Maître d'ouvrage et les Entreprises au titre de l'exécution des marchés susvisés,
- la renonciation de toutes les prétentions indemnitaires nées ou à naître de leurs relations contractuelles, à l'exception de la mise en jeu des garanties des constructeurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les contrats de transactions valant décompte général et définitif des marchés de Travaux de la médiathèque établies entre la ville et les entreprises attributaires les lots 2, 3, 4, 5, 7, 8, 13, 14, 15 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur Patrick DONATH, à les signer.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de questions, nous allons procéder au vote.

Résultat du vote : Votants 33

UNANIMITE

Je vous remercie. Je féliciterai aussi la conduite de chantier qui nous a permis d'avoir tous les éléments et tous les arguments pour pouvoir faire valoir notre position en fin de construction. Oui, Monsieur LETTRON ?

M. LETTRON : Ce n'est pas sur le vote mais je voudrais profiter de ce sujet pour lancer une idée. Là ça fait à peu près un an que la médiathèque fonctionne, ce serait bien qu'on ait un petit bilan de fréquentation, comment les utilisateurs voient les choses. Et puis peut-être qu'on discute des problèmes d'insonorisation, que vous lanciez cette idée et que la commission puisse travailler dessus.

Monsieur le Maire : Nous l'avons demandé Monsieur LETTRON. Madame ZERBIB est en train de préparer cette analyse, en particulier aussi des coûts de fonctionnement. Vous vous souvenez que c'était un engagement qu'on avait pris, qu'il faut que nous regardions ensemble avec tous les

avantages que nous avons obtenus dans cette nouvelle médiathèque par rapport à la bibliothèque précédente et en même temps, certainement, les contraintes supplémentaires que nous connaissons. Ceci sera donc réalisé.

3. Approbation des conventions financières avec le SIPPEREC, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et de Numéricable, rue Cécile Vallet, rue de Dîneur, rue Le Bouvier, rue Caroline, et de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public et de création de réseaux enterrés propres à la commune rue Le Bouvier

Monsieur DONATH présente le rapport

La ville a décidé de réaliser en 2016 l'enfouissement des réseaux aériens situés rue Cécile Vallet, rue de Dîneur, rue Le Bouvier et rue Caroline, ces rues ayant été repérées comme disposant pratiquement des plus fortes densités de réseaux aériens parmi les autres rues de la commune.

Le SIPPEREC assure la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens, conformément à la convention en date du 22 décembre 2005, conclue entre le Syndicat et France Telecom et la convention en date du 24 septembre 2007 conclue entre le Syndicat et Numéricable.

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens rue Cécile Vallet, rue de Dîneur, rue Le Bouvier et rue Caroline, il convient de conclure, avec le SIPPEREC, en sa qualité de maître d'ouvrage, quatre (4) conventions financières fixant les modalités de participation de la Ville pour chacun des réseaux à enfouir :

- *Une convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange, rues Cécile Vallet, rue de Dîneur, rue Le Bouvier,*
 - *Une convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange, rue Caroline,*
 - *Une convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numéricable, rues Cécile Vallet, rue de Dîneur, rue Le Bouvier,*
- Une convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numéricable, rue Caroline.*

En outre, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens de la rue Le Bouvier, il convient de conclure, avec le SIPPEREC, en sa qualité de maître d'ouvrage, une convention de co-maîtrise d'ouvrage fixant les modalités de participation de la Ville pour chacun des réseaux à enfouir :

- *Une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de réseaux propres à la collectivité.*

Parallèlement, le SIPPEREC et ERDF réalisent l'enfouissement des réseaux de transport de l'électricité. Ces travaux entièrement pris en charge par le SIPPEREC et ERDF ne nécessitent pas de convention financière. Les conventions précitées et leurs annexes présentent le coût estimé des travaux et la participation financière de chacune des parties, font l'objet de l'annexe 1 ci-dessous.

L'annexe 2 détaille les coûts pris en charge par SIPPEREC/EDF, ainsi qu'une évaluation complète des coûts suivant 2 hypothèses, les travaux engagés en 2016 et par extrapolation, travaux engagés à partir de 2019 sur cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions financières avec le SIPPEREC, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et de Numéricable rue Cécile Vallet, rue de Dîneur, rue Le Bouvier, rue Caroline, et de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public et de création de réseaux enterrés propres à la commune rue Le Bouvier, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur Patrick DONATH, à signer ces conventions.

Monsieur le Maire : J'ai 2 interventions. Monsieur LETTRON, je crois que vous avez dépassé votre temps de parole. La parole est à Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Je vais simplement répéter une question que j'ai déjà posée en Conseil et que j'ai déjà répétée en commission, à savoir on devrait pouvoir trouver la réponse à la question de savoir si à long terme, parce que ça c'est un vrai choix technologique et par de là budgétaire, à long terme le maintien d'un réseau enterré est effectivement ou pas plus coûteux ou plus économique qu'un réseau aérien. Il ne me semble pas que la réponse soit évidente. Monsieur DONATH m'avait dit on va chercher, peut-être a-t-on trouvé ou n'a-t-on pas trouvé, mais ça c'est un vrai sujet. Si tel est le cas, alors effectivement on répond peut-être à une demande, je veux bien croire que des gens préfèrent ne pas voir des fils plutôt qu'en voir mais par ailleurs, si c'est plus cher, on prend la décision de payer pour le reste de la vie de ces réseaux, plus cher ce maintien-là. Si ça c'était dit aux gens, je ne suis pas certain qu'on ait les mêmes demandes. Je ne pense pas que les gens soient éclairés sur leurs choix, on les écoute, ils ne savent pas, ils ont cette envie-là et on va suivre leur envie. Mais ça ne me paraît pas tout à fait un débat bien alimenté.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON, vous tenez vraiment à prendre la parole ?

M. LETTRON : Comme je savais qu'il y avait le dossier, je me suis dit tiens qu'est-ce que je pourrais dire de nouveau ? Alors, Monsieur RUPP m'a donné un peu l'idée, parce que sur son dossier précédent, il nous a fait le coup de l'empreinte carbone, super bien dans mon dossier l'empreinte carbone super ! Oui mais l'empreinte carbone, c'est quoi sur les réseaux enterrés ? Parce qu'un câble enterré ce n'est pas le même système qu'un câble aérien. Un câble aérien il est nu, il n'est pas enrobé. Au niveau de la manufacture, au niveau du poids, au niveau du transport, au niveau d'ouvrir le sol, etc., il y a de l'empreinte carbone ! Donc moi je veux bien mais il faut dire la vérité aux citoyens. Si les citoyens veulent vraiment que ce soit enterré, ok, mais il faut qu'ils en connaissent et le coût et l'empreinte carbone. Moi, je fais partie des gens qui connaissent un tout petit peu ça, l'empreinte carbone des réseaux enterrés est plus élevée que l'empreinte carbone des réseaux aériens. En termes de dépannage, le temps de dépannage n'est pas le même, détection, etc.

Et puis, des gens qui ont été électrocutés par des fils qui tombent... Moi je ne sais pas où il y en a ! Et en général, ce n'est pas les réseaux qui vont se jeter dans les arbres quand il y a des problèmes, mais c'est bien le contraire, c'est-à-dire ce sont les gens qui ne font pas leur travail de couper les branches, etc., qui vont perturber les réseaux et ce sont rarement les réseaux qui vont perturber les arbres.

Il me semble que l'empreinte, c'est quand même quelque chose d'important. Il me semble que dans l'Agenda 21, je pense que ça devrait peser davantage pour maintenir du réseau aérien que pour enterrer des réseaux. Et puis, se poser la question d'enterrer les réseaux quand le réseau aérien est défectueux, c'est-à-dire quand les supports commencent à tomber, quand les fils sont à changer, etc., une fois qu'on a l'usure du réseau aérien, peut-être que c'est un peu moins grave de se poser la question de l'enfouissement. Mais quand le réseau va bien, pourquoi changer de frigidaire quand il fonctionne ? Je ne suis pas fanatique de l'empreinte carbone mais si on me sort de l'empreinte carbone sur un dossier, il faut me le faire aussi sur le dossier suivant, et là je ne suis pas sûr qu'elle soit bonne.

M. NICOLAS : J'avais une petite question technique, j'ai oublié de vérifier dans les rapports, sur la rue de Dineur, si les câbles sont enfouis en totalité ou uniquement sur la partie à l'ouest du boulevard Joffre. Parce qu'il me semble qu'entre le boulevard Joffre et Général Leclerc, la densité est moins importante.

Et par ailleurs, c'est vrai qu'on a déjà eu à de nombreuses reprises, en Conseil Municipal et en commission, des débats sur les contraintes techniques de sécurité ou de maintenance de l'enfouissement des réseaux. Il me semble que l'enfouissement des réseaux contribue avant tout au cadre de vie plus agréable des Réginaburgiens qui se promènent dans nos rues. Monsieur LETTRON est particulièrement amateur de la qualité de l'éclairage public, il me semble que l'enfouissement des réseaux contribue autant que l'éclairage public à la qualité de vie dans nos rues.

Monsieur le Maire : Quelques éléments de réponse de Monsieur DONATH.

M. DONATH : Concernant les coûts de maintenance Monsieur BONAZZI, je vous suis vraiment redevable d'une réponse, mais j'ai du mal à obtenir une réponse complète des différents opérateurs parce que c'est très différencié. Pour l'instant je n'ai pas obtenu de chiffres pour une ville dense comme la nôtre. Ensuite, au niveau des coûts de l'enfouissement eux-mêmes. Monsieur LETTRON vous avez probablement raison pour ce qui est du réseau électrique au niveau de la maintenance ou de l'intervention en cas de panne, effectivement ça doit être plus coûteux que lorsqu'il faut monter sur un poteau pour réparer un fil. Par contre, pour tout ce qui est télécommunication, aujourd'hui on met des fourreaux, on met des fourreaux en réserve et tirer un fil ou réparer un fil entre 2 chambres dans la rue, c'est à la limite moins coûteux que de monter sur les poteaux.

Pour répondre à Monsieur NICOLAS, pour la rue de Dineur c'est la partie qui est entre le boulevard Joffre et l'avenue du Général Leclerc, il reste un petit secteur qui n'est pas enfoui côté Général Leclerc, il est pris en compte à ce niveau-là.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote pour l'enfouissement des réseaux aériens des rues Cécile Valette, rue de Dineur, rue Le Bouvier, et rue Caroline.

Résultat du vote : Votants 33

Pour : 26

Contre : 7 (M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FORTIN, Mme THIBAUT, Mme GUENEE, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

Monsieur le Maire : Monsieur DONATH, merci pour les travaux de la commission des travaux. Nous allons passer la parole à Madame Angélique KHALED qui va nous faire le point des travaux de la commission Famille, Petite Enfance, Développement Social et Logement.

V-FAMILLE -PETITE ENFANCE - DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LOGEMENT

Rapporteur : Angélique KHALED

1. Approbation de la convention relative à la constitution et au fonctionnement de la maison de justice et du droit de Bagneux, Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses

Madame KHALED présente le rapport

La Maison de justice et du droit (MJD) est une des actions intercommunales qui étaient mises en œuvre dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS).

Ce CUCS était géré par l'ADIB, l'Association de Développement Intercommunal des Blagis, association créée dans le but principal de porter la Maison de justice et du droit, et par les villes de Bourg-la-Reine, Sceaux, Fontenay-aux-roses et Bagneux. La fin du CUCS au 31 décembre 2014 a remis en cause l'existence de l'ADIB, l'Etat ayant alors cessé son financement.

Les communes faisant partie de l'ADIB ont néanmoins souhaité maintenir l'existence de la MJD comme structure intercommunale, estimant qu'elle remplit un rôle primordial pour les habitants des quatre communes. C'est pourquoi les quatre communes proposent de constituer cette nouvelle MJD par le biais de cette convention multipartite.

La MJD a comme mission générale d'assurer une présence judiciaire de proximité. Elle concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Réunissant une pluralité de services institutionnels et d'associations qui assurent des permanences ou reçoivent le public sur rendez-vous, elle a à la fois une mission d'accueil, d'information juridique et d'orientation du public, ainsi qu'une mission judiciaire. Tous les services de la MJD sont gratuits.

La MJD sera placée sous l'autorité conjointe des chefs de juridictions (Président du TGI et Procureur de la République), avec un fonctionnement assuré par le secrétariat général du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Hauts-de-Seine, assisté d'un greffier. La convention précise les conditions financières de constitution de la MJD, réparties entre le Ministère de la Justice, les communes et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Hauts-de-Seine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention relative à la constitution et au fonctionnement de

la maison de justice et du droit de Bagneux, Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Madame Angélique KHALED, à signer cette convention.

Monsieur le Maire : C'est une maison que nous connaissons bien puisque nous la soutenons depuis sa création et que nous l'avons portée sur les fonds baptismaux dès le début. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur VAN PRADELLES.

M. VAN PRADELLES : J'avais juste une petite question sur le financement de cette structure. J'ai bien vu que c'était partagé entre le ministère de la Justice et les 4 villes, je voulais savoir la clé de répartition entre les 4 villes et combien ça coûtait annuellement à la Ville ? Parce que c'est dans les annexes, dit l'article 12 de la convention, mais je pense qu'on n'a pas eu les annexes.

Mme KHALED : La participation de la ville de Bourg-la-Reine s'élève à 5 000 € par an, c'est ce qu'on propose de poursuivre.

Monsieur le Maire : Concernant la clé de répartition, elle s'effectue sur la base des chiffres de population sur le secteur couvert. Il est évident, mais c'est hors du champ de la décision que nous allons prendre, que nous allons essayer d'associer les autres villes qui nous rejoignent dans le nouveau Territoire. Nous passons au vote.

Résultat du vote : Votants 33
UNANIMITE.

2. Approbation de l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse signé entre la Ville de Bourg-la-Reine et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Madame KHALED présente le rapport

Le 15 décembre 2014, la Ville de Bourg-la-Reine et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine ont signé un nouveau Contrat Enfance et Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017. Celui-ci prévoit l'octroi par la CAF, à la commune, de subventions dans le cadre du développement de l'offre de services pour l'enfance. L'ensemble des dispositifs bénéficiant jusqu'ici de ce contrat Enfance et Jeunesse sont le Relais Petite Enfance, la crèche Joffre, la réservation de places à la crèche Kid's cool ainsi que des dispositifs jeunesse (centres de loisirs ALSH, séjours de vacances pour enfants, poste de coordination ALSH...).

L'avenant présenté ce jour permet d'inclure dans le Contrat Enfance et Jeunesse une action nouvelle : la création d'un poste de coordinatrice Petite Enfance.

En effet, dans le cadre de la démarche de municipalisation des trois crèches départementales dans laquelle s'est engagée la Ville de Bourg-la-Reine, la création d'un poste de coordinatrice Petite Enfance se révèle indispensable pour gérer le service de la petite enfance ainsi développé. Ce service devra en effet assurer la gestion administrative et la coordination au quotidien d'environ 300 places en crèches et 150 agents répartis sur huit structures, ainsi que l'organisation d'événements liés à la petite enfance. La subvention octroyée par la CAF pour le financement de ce poste s'élèvera à 31 165,20 € par an, pour un montant total du poste estimé entre 60 000 € et 80 000 €, selon le profil de la personne recrutée. Pour mémoire, en 2014, la subvention totale s'est élevée à 344 320 €, toutes structures confondues.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse 2014-2017, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Madame Angélique KHALED, à signer cet avenant.

Monsieur le Maire : Questions ? 2 questions. Monsieur NICOLAS et Monsieur HAYAR.

M. NICOLAS : Puisqu'on parle de municipalisation des crèches, j'aurais voulu savoir quel était le calendrier de municipalisation et savoir quelles étaient les informations auprès des salariés et des parents sur ce projet. Et un autre projet qui était ma ligne directrice, c'était les conseils de crèche, est-ce que ce poste permettra de développer ce projet ?

M. HAYAR : C'est peut-être hors sujet, mais il me semblait aussi à un moment il y avait une

proposition d'une convention entre la CAF et la mairie au cas où on ferait des activités pour les adolescents. Je ne sais pas si c'est passé et s'il y a une signature entre nous et la CAF pour ce sujet.

Mme KHALED : Oui, pour la section des pré-adolescents, le même type de convention a été présenté au Conseil Municipal d'octobre 2014 et la convention a été signée.

Concernant le calendrier de municipalisation des crèches, la municipalisation devrait intervenir dans le courant de l'année. On est en cours de négociation avec le Conseil Départemental, les choses avancent. Pour l'instant, il n'y a pas de notre part d'information des salariés puisque ce ne sont pas pour l'instant des salariés de la Ville, donc il revient à leur employeur, c'est-à-dire le Conseil Départemental, de les informer comme il se doit.

Sur les conseils de crèche, on a pour l'instant d'autres modalités de participation des parents, les conseils de crèche c'est le principe de faire élire des délégués des parents. On a privilégié une concertation avec l'ensemble des parents puisque dans les crèches municipales on organise plusieurs fois par an des cafés-parents, c'est-à-dire que le matin entre 7h30 et 9h les parents restent avec l'équipe autour d'un café et c'est l'occasion de discuter avec eux de la vie quotidienne dans la crèche.

Monsieur le Maire : Je propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants 33

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1 (M. THELLIEZ)

3. Approbation des règlements intérieurs des crèches municipales actualisés

Madame KHALED présente le rapport

Chaque crèche municipale est dotée d'un règlement de fonctionnement, remis aux familles, et précisant le fonctionnement de la structure (conditions d'accueil, vie quotidienne dans la crèche, participations financières...).

Le fonctionnement des crèches évolue en permanence, faisant apparaître le besoin d'actualiser régulièrement les règlements de fonctionnement.

La dernière actualisation générale de ces règlements date de 2012. En outre, lors du conseil municipal du 16 décembre 2015, il a également été acté certaines modifications dans le règlement de fonctionnement de la crèche familiale, en particulier concernant les périodes de fermeture de cette crèche.

Il convient aujourd'hui d'actualiser l'ensemble des règlements de fonctionnement des quatre crèches municipales, dans cet objectif d'évolution, d'harmonisation et de cohérence. Il est ainsi proposé des modifications dans les règlements de fonctionnement:

- *modifications de mise en forme (harmonisation de certaines formulations entre règlements)*
- *précisions sur les modalités d'attribution des places en crèche et sur les modalités d'admissions en crèche*
- *précisions sur l'accueil d'urgence*
- *précisions sur le délai de préavis d'un mois en cas de départ anticipé de l'enfant.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les règlements intérieurs des crèches municipales.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ?

M. THELLIEZ : En ce qui concerne le règlement des crèches, j'avais souhaité demander, puisque ça n'y figure pas, que soit intégré dans les critères prioritaires le fait que lorsqu'un couple de parents travaille, il soit prioritaire au regard d'un couple de parents dont l'un des deux ne travaillaient pas. Ça n'a pas été intégré.

Le deuxième point concerne la composition de la commission d'attribution. On sait tous, ou tout au moins je le pense, que ce sont des sujets de conversation, que souvent les élus ont avec la

population, une place ou non en crèche, les logements, etc. C'est un sujet assez récurrent et des questions qui nous sont souvent posées, « comment ça se passe, etc. ? ». En ce qui concerne la composition de la commission, a priori elle est composée d'un certain nombre de personnes, techniciens, personnels, directeurs de crèche, etc., qui y ont d'ailleurs tous leur place, mais que d'un seul élu, en l'occurrence vous-même Monsieur le Maire, ou votre représentant, en l'occurrence votre représentante. Je pense que c'est un problème. C'est un problème parce que l'attribution des places en crèche relève de la politique de la Ville et la politique de la Ville, ce sont les élus qui en ont la charge. Je crois que dans une commission de l'importance de celle-ci, un seul élu n'est pas suffisant. Je pense qu'il devrait y avoir une plus grande représentativité des élus dans la composition de cette commission. Voilà le souhait que j'exprime.

Mme GUENEE : Nous avons fait la même analyse que Monsieur THELLIEZ. Nous trouverions souhaitable qu'il y ait au moins un élu de l'opposition qui fasse partie de cette commission d'attribution. Je dois dire que lors de la commission on a eu beaucoup de documents, je dois reconnaître qu'on a eu beaucoup de transparence sur les documents, les places et tout ça, mais ce n'est pas pareil, les chiffres ce sont des chiffres. Sur les résultats, la transparence a été très grande avec des documents papiers qui nous ont été donnés, mais ce n'est pas pareil d'y être ou de ne pas y être, donc un élu d'opposition serait, même pour tout le monde je pense, comme ça il n'y aurait aucune discussion. Et puis, je voulais rappeler que c'était à l'occasion de cette commission qu'on a soulevé le problème de la petite enfance et des enfants qui étaient avec des assistantes maternelles hors crèche collective et leur accès à la médiathèque qui posait problème. Vous avez dit que c'était en cours d'étude, mais c'était la demande de Jérôme FORTIN en particulier.

Mme KHALED : Au niveau des critères d'attribution prioritaire des places en crèche, effectivement ces critères sont définis et sont affichés. Ce sont les situations prioritaires qui nous sont signalées par la PMI, ce sont les cas de naissances multiples, peut-être que j'en oublie parce que je vous dis ça de mémoire, et ce sont les cas de naissances prématurées, les maladies chroniques et les handicaps.

La question de la bi-activité des couples n'est pas inscrite comme critère prioritaire d'accès aux places en crèche, tout simplement parce que la loi ne nous le permet pas. Donc je ne l'afficherai jamais puisque le code de l'Action sociale et des Familles, que je connais bien puisque je le pratique au quotidien, dit dans son article L 212-7 qu'au contraire nous sommes obligés de réserver et de garantir des places pour des enfants dont l'un des parents est en recherche d'emploi.

Concernant la commission d'attribution, j'ai bien entendu votre souhait en tant que membre de l'opposition d'y participer. Effectivement ce n'est pas le cas pour l'instant et ça n'a jamais été l'usage à Bourg-la-Reine. Pour répondre à votre question de transparence, j'essaie d'être transparente en commission. Par ailleurs, comme je l'avais annoncé, pour que vous puissiez être totalement associés à la politique de la petite enfance à Bourg-la-Reine, je compte mettre en place une instance consultative sur la petite enfance, sur l'organisation de la prise en charge des enfants, dans laquelle nous débattons des critères globaux d'attribution des places en crèche ou sur l'évolution des modes de garde, et vous y serez pleinement associés. La commission d'attribution des places en crèche ce n'est pas tout à fait la même chose, c'est une commission qui examine de façon très précise des cas individuels, avec des informations personnelles et privées : c'est donc une autre problématique.

Monsieur le Maire : Madame GUENEE, ce n'est pas la peine de regretter ou de débattre. Vous êtes peut-être préoccupée sur ce sujet mais nous avons la responsabilité de cette commission et nous y veillons justement parce qu'on sait les difficultés qu'ont certaines personnes à garder certaines confidences sur les dossiers personnels. Je vous remercie. Nous allons passer au vote.

Résultat du vote : Votants 33

Pour : 32

Contre : 1 (M. THELLIEZ)

Abstention : 0

Merci Madame KHALED de la présentation de l'ensemble de ces dossiers. Nous passons la parole à

Monsieur RUPP qui nous fait le point sur les travaux de la commission Développement économique.

VI – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Daniel RUPP

1. Approbation de l'augmentation des droits de place sur le marché d'approvisionnement de Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} avril 2016

Monsieur RUPP présente le rapport

Conformément à la convention d'affermage des droits de place sur le marché d'approvisionnement en date du 7 juillet 2009, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010 pour une durée de 8 ans, il est proposé d'augmenter les tarifs du marché d'approvisionnement de la Ville de Bourg-la-Reine de 0.63%, à compter du 1^{er} avril 2016.

En application de l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles et plus particulièrement la FNSCMF, ont été saisies par lettre en date du 16 décembre 2015 afin de donner un avis, qui l'a rendu par courrier le 30 décembre 2015.

La grille des tarifs actualisés se présente comme suit :

	<u>En vigueur</u>	<u>actualisé</u>
<u>Droits de place :</u>		
<u>- Places découvertes :</u>		
Le mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage, pour une profondeur maximale de 2.00 m		
- pour chacun des 8 premiers mètres	0.63€HT	0.64€HT
- pour chaque mètre supplémentaire	1 €HT	1.01€HT
<u>- Places couvertes de 2 mètres de façade :</u> (pour une profondeur maximale de 2.00 m) :		
. La première	2.34€HT	2.36€HT
. La deuxième	2.80€HT	2.82€HT
. La troisième.....	3.45€HT	3.48€HT
. La quatrième	4.41€HT	4.44€HT
. Chacune des suivantes	6.08€HT	6.12€HT
<u>- Places formant encoignure :</u>		
. Supplément.....	1.93€HT	1.95€HT
<u>- Commerçants non abonnés :</u>		
. Supplément par mètre linéaire de façade marchande couvert ou non	0.66€HT	0.67€HT
<u>- Matériel supplémentaire :</u>		
. Tables ou retour, l'unité.....	0.90€HT	0.91€HT
. Tréteau, l'unité	0.34€HT	0.35€HT
<u>- Droit de stationnement ou de déchargement :</u>		
. Par véhicule jusqu'à 2T en charge	1.19€HT	1.20€HT
. Par véhicule de plus de 2T en charge	1.73€HT	1.75€HT
. Par voiture à bras, brouette, cycle, moto, etc	0.33 HT	0.34€HT
<u>- Taxe de nettoyage</u>		
. Par m ² de surface occupée ou couverte	0.29€HT	0.30€HT
. ou par mètre de façade marchande	0.54€HT	0.55€HT

- Droit de resserre :

. pour le matériel des commerçants laissé en permanence à l'intérieur des marchés fixes tels qu'étagères, billots, crochets, tringles, etc. (à l'exclusion des tables), par mètre linéaire ou par objet de moindre longueur, par jour

0.19€HT 0.20€HT

Redevance d'Animation et de publicité :

. par mètre linéaire de façade marchande (maxi 15m.) par séance

0.30€HT 0.32€HT

Les tarifs réactualisés ont été présentés pour avis à la commission des commerçants du marché le 27 janvier 2016. La Commission consultative du marché a été consultée le 27 janvier 2016. Elle a proposé d'augmenter, à l'unanimité, de manière plus importante la redevance d'animation en passant de 0.30€ à 0.32€ au lieu de 0.31€, afin de mettre en œuvre certains projets d'animation sur le marché. Les membres de la commission consultative ont à l'unanimité émis un avis favorable à la hausse tarifaire proposée. Il est précisé que la redevance versée par le délégataire à la Ville variera proportionnellement et simultanément aux droits de place, et s'élève pour 2016 à 85 447,14€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation des droits de place, à compter du 1^{er} avril 2016.

Monsieur le Maire : Questions ? Une question, Madame THIBAUT.

Mme THIBAUT : Après dix ans, on pose les mêmes questions. Comme c'est le dernier sujet, je vais vous épargner ce qu'on dit toujours. Par contre, je ne désespère pas d'avoir une information complémentaire, c'est le courrier de réponse que la mairie fait à ce courrier de remarques de la Fédération des Marchés de France qui pointe toujours les mêmes sujets. Moi j'aimerais bien un jour voir la réponse qu'on leur fait. Si on pouvait espérer ne pas avoir le même courrier de leur part l'année d'après, une façon c'est peut-être de leur répondre et d'essayer de les convaincre.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'éléments de réponse particuliers. Monsieur RUPP ?

M. RUPP : Je note cette remarque. La Ville n'est pas non plus dans l'obligation de répondre à ce syndicat. Je n'ai pas dit qu'on ne répondait pas, j'ai dit qu'on n'était pas dans l'obligation de répondre.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote de l'augmentation des droits de place tels qu'ils vous ont été décrits à l'instant.

Résultat du vote : Votants 33

Pour : 28

Contre : 2 (Mme THIBAUT, M. FORTIN)

Abstention : 3 (Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme GUENEE)

VI – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : J'ai reçu une question de Monsieur THELLIEZ et nous avons deux communications à faire. Monsieur THELLIEZ, je peux lire le texte de votre question ?

M. THELLIEZ : Oui Monsieur le Maire.

« Monsieur le Maire,

Je fais suite à notre conversation avec vous-même et M. DEBAILLEUL sur ce sujet.

En effet, la lecture du numéro de janvier de BLR magazine page 19, qui traite des services municipaux, indique que ces services sont composés de 350 agents. Cette information me paraît imprécise, voire erronée. En consultant le documents du budget 2014, au prix d'ailleurs d'une certaine complication, liée à l'absence d'une liste exhaustive, j'ai comptabilisé environ 420 personnels, vacataires,

animateurs ... compris.

J'ai noté d'après vos dires que le nombre de 350 correspondrait à un équivalent temps plein global. Je suis cependant sceptique, néanmoins pour supprimer toute ambiguïté sur cette question à laquelle j'attache une grande importance, je vous serais reconnaissant de porter à ma connaissance les réponses aux questions suivantes :

Quel est l'effectif réel physique global :

- 1/ toutes catégories confondues, des agents salariés par la commune de Bourg-la-Reine ;
- 2/ des salariés ayant le statut d'agent des collectivités locales ?

Quel est l'équivalent temps plein :

- des salariés de l'ensemble 1/ ;
- des salariés du sous-ensemble 2/ ? »

Monsieur le Maire : Et suit la formule de politesse. Je vous donne donc ma réponse :

« Monsieur le Conseiller municipal,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 19 janvier 2016 dans lequel vous me demandez quel est l'effectif réel physique global :

- toutes catégories confondues des agents salariés par la commune de Bourg-la-Reine
- des salariés ayant le statut d'agent des collectivités locales

et leur équivalent temps plein.

Comme vous le savez, les services municipaux sont mis en oeuvre par trois entités distinctes : la ville, la caisse des écoles, le CCAS.

Voici le détail des effectifs, par entité, au 31 décembre 2015 :

Pour la ville :

324 agents occupaient un emploi permanent

113 agents occupaient un emploi temporaire

Pour la caisse des écoles :

26 agents occupaient un emploi permanent

121 agents occupaient un emploi temporaire

Pour le Centre communal d'action sociale :

6 agents occupaient un emploi permanent

6 agents occupaient un emploi temporaire

Les emplois permanents correspondent aux emplois occupés par des agents ayant le statut de fonctionnaire territorial titulaire. Ces emplois permanents peuvent concerner indifféremment des emplois à temps complet et à temps partiel.

Les emplois temporaires incluent notamment les contrats d'animation de temps périscolaires (ateliers NAP par exemple), parfois pour quelques heures par semaine.

Aussi, il semble plus pertinent de retenir à titre de référence, ainsi que nous l'avions fait dans le dernier dossier du Bourg-la-Reine magazine, le nombre de 350 agents occupant un emploi permanent pour la collectivité (toutes entités confondues).

Concernant la seconde partie de votre question, un état des lieux est actuellement réalisé par la Directrice du service Ressources Humaines nouvellement arrivée. Nous vous communiquerons donc prochainement notre complément de réponse concernant les équivalents « temps plein » des agents, toutes catégories confondues, et des agents ayant le statut de fonctionnaires titulaires. »

Monsieur le Maire : Nous avons une première communication concernant la clinique Ambroise Paré qui va vous être présentée par Mme LEJEAN.

[Madame LEJEAN prend la parole.]

« Dans le prolongement de notre communication au Conseil municipal en sa séance du 16 décembre dernier sur l'avenir de la Clinique Ambroise Paré, je souhaitais ce soir vous informer des dernières informations en notre possession.

Pour rappel, la clinique a été mise en liquidation judiciaire le 4 décembre dernier. Elle a obtenu une première prolongation d'activité jusqu'au 31 janvier. Depuis, elle a bénéficié de deux offres de reprise sérieuses, prévoyant une hausse sensible des activités de maternité et de chirurgie de l'établissement. Après le contrôle effectué en décembre dernier, par la Haute Autorité de Santé, celle-ci a dès janvier, donné la certification de cette clinique. La visite de l'Agence régionale de Santé (ARS) en janvier 2016 n'a pas suscité à ce jour d'objections particulières. Les inspecteurs de l'ARS ont notamment constaté les travaux effectués depuis l'autorisation de chirurgie de l'an dernier, en vue de la voir reconduite. Les conditions semblaient réunies pour que l'autorisation d'activité de chirurgie de la Clinique Ambroise Paré soit renouvelée. L'octroi de cette autorisation conditionnait le maintien de l'offre de reprise.

L'ARS, qui relève du Ministère de la Santé, doit rendre son rapport courant avril, quant au renouvellement de l'autorisation d'activité de chirurgie de l'établissement. De ce fait, le 27 janvier dernier, le Tribunal de commerce de Nanterre, n'a pas retenu l'offre de reprise, pour le motif qu'elle était grevée d'une condition suspensive.

La municipalité de Bourg-la-Reine a saisi la Direction de l'ARS, par courrier en date du 14 janvier 2016, afin qu'elle intervienne de toute urgence, pour donner une chance à l'offre de reprise déposée, permettant ainsi de sauvegarder 70 emplois et une offre de soins de proximité dont la qualité n'est plus à démontrer.

Un courrier a été adressé également à Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, signé par les Maires de Bourg-la-Reine, Bagneux, Sceaux et Cachan et par le Conseiller départemental.

A leur demande, ces mêmes Maires ou leurs représentants et le conseiller départemental ont été reçus par le Directeur général de l'ARS Ile de France, hier, mardi 2 février.

Cette réunion n'a pas abouti à une décision favorable, la Direction de l'ARS ne souhaitant pas que le cas de la Clinique Ambroise Paré soit dissocié de l'ensemble des cas devant être soumis à l'examen de la Commission nationale dont la date est arrêtée au mois d'avril.

Malgré l'insistance réitérée des élus pour sortir de l'impasse d'un calendrier trop tardif et devant cette impossibilité de maintenir les activités de la maternité et de chirurgie, les élus se sont penchés sur la situation individuelle des personnes touchées par la fermeture (médecins, équipe médicale...).

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé une poursuite d'activité de la Clinique Ambroise Paré jusqu'au 12 février 2016. »

Monsieur le Maire : Merci Madame LEJEAN. Je donne à présent la parole à Monsieur DONATH qui va vous faire part d'une découverte récente.

[Monsieur DONATH prend la parole.]

« Mes chers collègues,

En entreprenant les travaux de réfection du square Carnot pour le rendre plus agréable pour les familles et pour augmenter la capacité des jeux face à l'affluence toujours grandissante, notre service Travaux a découvert un souterrain construit avant la dernière guerre. Ce souterrain est, par endroits, comblé de terre et de gravats.

Les premières tranchées ont été creusées par le 330^e Régiment d'Infanterie stationné à Bourg-la-Reine, suite à la réquisition par le Préfet de Seine de la propriété du 14, Avenue Carnot abandonnée

alors et appartenant à Mlle Roy (aveyronnaise d'origine).

Vous allez découvrir sur les quelques photos, que nous vous projetons, les premières caractéristiques identifiées au niveau de cet abri

Tout d'abord l'étonnement de M. le Maire et Mme. Zerbib circulant dans ces couloirs, découvrant à certains endroits des peintures assez naïves, qui sont très probablement des dessins d'enfants.

En étudiant la géométrie de ces couloirs et quelques archives, nous constatons que ces constructions se sont faites sur le modèle dit à « crémaillère »

- c'est-à-dire une construction en double, voire triple U de longueur 33 m avec de nombreux angles droits permettant d'atténuer l'effet des bombardements. Le plafond de ces constructions se situe à environ 50 cm sous terre.
- Cet abri était destiné à la protection du personnel enseignant et des enfants de l'école de la rue Angot (aujourd'hui école République)
- Il a probablement également servi d'accès à un autre abri souterrain dans lequel a été construit le gymnase Carnot.
- Cet abri a probablement peu servi car très vite la grande maison limitrophe, située au numéro 16, boulevard Carnot occupée aujourd'hui par l'Institut des Sciences Sociales du Travail de l'université de Paris-Sorbonne avait été réquisitionnée par un service de la Kommandantur.

Nous poursuivons son déblaiement et nous vous ferons part quand ils seront plus avancés des résultats des recherches de notre Service du Patrimoine. »

Monsieur le Maire : Je vous remercie de votre présence et nous nous retrouverons le 30 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h57.



[Signature]
Le secrétaire de séance
Sebastien VAN PRADELLES